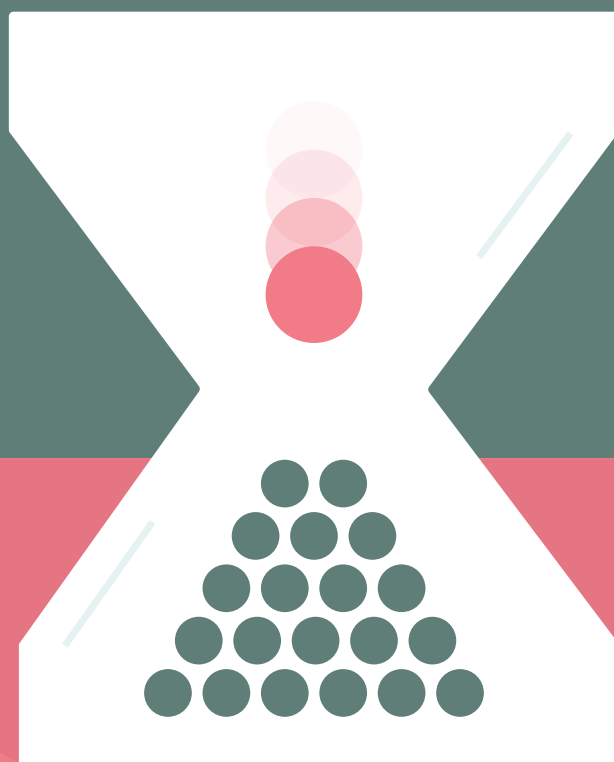


PAS DE TEMPS À PERDRE



Le Budget
fédéral alternatif
2019



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

ISBN 978-1-77125-423-6

Ce rapport est disponible gratuitement à www.policyalternatives.ca.

S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...

Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité — et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez www.policyalternatives.ca ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



UNIFOR
UNION

5	Introduction
13	Politiques macroéconomiques
24	Fiscalité juste et progressive
34	Agriculture
37	Apprentissage et garde des jeunes enfants
40	Arts et culture
42	Assurance-emploi
44	Commerce et investissements internationaux
46	Développement international
49	Eau
52	Égalité entre les femmes et les hommes
55	Égalité raciale
58	L'enseignement postsecondaire
61	Environnement et changements climatiques
64	Immigration
68	L'infrastructure et les villes
71	Les jeunes
74	Logement et quartiers
77	Pauvreté
81	Les personnes âgées et la sécurité de la retraite
84	Premières Nations
87	Services publics
91	Soins de santé
95	Stratégie industrielle et transition équitable
98	Remerciements

Introduction

 LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2019

PAS DE TEMPS
À PERDRE

**LE BUDGET FÉDÉRAL ALTERNATIF 2019
NOU PERMETTRA DE**


**SORTIR DE LA
PAUVRETÉ PRÈS
DE 1 MILLION DE
PERSONNES**


**CRÉER PLUS
DE 500 000
EMPLOIS**


**RÉDUIRE LE TAUX DE
PAUVRETÉ CHEZ LES
PERSONNES ÂGÉES
D'ENVIRON 40 %**


**DIMINUER
LE TAUX DE
CHÔMAGE À 5 %**

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2019

#BFA2019

Le Canada fait face à des difficultés importantes et imprévisibles en 2019. En quoi consiste ces difficultés et les mesures que nous devrions prendre pour les contrer, cependant, dépend de la personne à qui vous posez la question.

Selon les groupes de pression des grandes entreprises, les plus importantes menaces qui pèsent sur le Canada découlent de l'incertitude de nos relations commerciales avec les États-Unis, de notre compétitivité fiscale relative après la réduction considérable par le gouvernement Trump des taux d'imposition des sociétés en janvier, et des effets de la réglementation « acablante » sur la productivité insuffisante.

Les groupes d'entreprises, ainsi que les membres du Conseil consultatif en matière de croissance économique mis sur pied par le ministre des Finances, Bill Morneau, demandent au gouvernement fédéral de suivre plus

ou moins le programme Trump en réduisant l'impôt des sociétés ici aussi, tout en affaiblissant la réglementation en matière d'environnement et de santé publique pour attirer les investissements.

Mais s'agit-il vraiment des plus grands problèmes du Canada à l'heure actuelle, les émissions de gaz à effet de serre étant loin d'être aussi faibles qu'elles devraient l'être pour éviter le pire réchauffement de la planète, et les inégalités continuant d'effriter le tissu économique et social? Les réductions d'impôt et la déréglementation sont-elles vraiment les seules options qui s'offrent au gouvernement? Non et non.

La réalité, c'est que la capacité concurrentielle de l'économie canadienne, la productivité de ses industries et les innovations que nous préconisons sont moins menacées par les taux d'imposition des sociétés et les règles en matière d'environnement que par les changements climatiques, les niveaux d'inégalité persistants et nuisibles, et le sous-financement considérable des services publics et des programmes sociaux.

Le budget de l'année dernière a présenté un nouveau cadre d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) qui permet de mieux comprendre en quoi les décisions gouvernementales se répercutent de différentes façons sur les personnes, en vue de prendre de meilleures décisions et d'affecter les ressources de façon plus équitable. Il établit un point de départ pour contrer les inégalités fondées non seulement sur l'identité de genre, mais aussi sur la race, la classe sociale, la sexualité et les capacités. Il a proposé des mesures législatives pour veiller à ce que les budgets futurs continuent de mettre l'accent sur la réduction des écarts et la création de meilleures possibilités.

Le Budget fédéral alternatif accueille favorablement le modèle de l'ACS+ comme une amélioration progressive de notre façon d'établir un budget. Depuis plus de 24 ans, le BFA montre qu'en étant axé sur les personnes et les collectivités, et qu'en appliquant le pouvoir financier de façon plus égalitaire et démocratique, les gouvernements peuvent promouvoir une croissance forte et durable dans les industries respectueuses du climat tout en offrant des programmes publics solides qui soutiennent notre économie et améliorent la vie de tous et toutes.

En se concentrant étroitement sur l'impôt des sociétés et le maintien du statu quo, on ne tient pas compte de l'ampleur des défis auxquels le Canada et le monde seront confrontés en 2019. Le BFA prouve qu'il existe des solutions de rechange, et qu'il n'y a pas de temps à perdre si l'on souhaite transformer ces solutions de rechange en une politique publique réalisable.

Une stratégie industrielle, la compétitivité et l'innovation

Les Canadiens et Canadiennes devraient se soucier de la compétitivité de l'économie et de nos grandes industries. Par contre, la réduction des impôts de même que les programmes financés par ces impôts ne permettraient pas d'attirer efficacement des entreprises, comme le permettent les investissements stratégiques dans l'infrastructure physique et sociale qui accroissent la résilience et l'habitabilité des collectivités.

Guidé par une stratégie nationale de décarbonisation innovatrice, le BFA augmente le financement à court terme pour l'infrastructure publique essentielle, accorde la priorité aux projets qui permettront de réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre et décourage le développement à forte intensité de carbone. Il le fait en partie en accroissant les engagements fédéraux actuels en matière d'infrastructure à 6 milliards de dollars sur trois ans et en accélérant l'élaboration de nouveaux projets, l'accent étant mis sur le transport en commun, la réduction des déchets, l'énergie thermique de quartier et le réseau ferroviaire interurbain à grande vitesse.

Le déficit d'infrastructure dans les réserves des Premières Nations au Canada se chiffre à 30 milliards de dollars, témoignant des besoins en logements, en eau, en routes et dans d'autres projets de construction. Le développement économique ne peut se faire sans routes et Internet à large bande. Plus important encore, personne au Canada ne devrait vivre sans maison, sans eau potable et sans chauffage et électricité. Cependant, en mai 2018, 174 avis concernant la qualité de l'eau potable avaient été émis pour les collectivités des Premières Nations. Pour commencer à corriger ce déséquilibre, le BFA investit 5 milliards de dollars sur trois ans dans l'infrastructure des Premières Nations.

Pour dissiper les menaces à court terme que font peser sur l'économie les tarifs douaniers imposés aux exportations canadiennes vers les États-Unis par le gouvernement Trump, le BFA affecte une somme de 100 millions de dollars à un nouveau fonds d'adaptation pour les travailleurs, les industries et les collectivités qui sont défavorablement touchés. À plus long terme, le gouvernement fédéral doit participer à des discussions constructives avec la société civile sur la façon de remplacer l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) et d'autres accords de libre-échange semblables par un nouveau processus de négociation et modèle de traité en matière de commerce et d'investissement plus équitable et plus durable. Le BFA consacre 5 millions de dollars à cette consultation au cours de sa première année.

De plus, pour stimuler l'innovation au Canada, il faut d'abord veiller à ce que les jeunes et les étudiants plus âgés disposent de l'éducation, de la formation et de l'environnement de soutien dont ils ont besoin pour prospérer. Le BFA élimine les frais de scolarité pour tous les programmes d'étude post-secondaire, met sur pied un Fonds de formation stratégique de 1 milliard de dollars pour soutenir et diversifier la main-d'œuvre dans les secteurs clés sans carbone, et investit dans l'apprentissage et la formation en général.

L'innovation doit également constituer une priorité dans les industries établies, comme l'important secteur des arts et de la culture, qui apporte une contribution de plusieurs milliards de dollars chaque année au PIB (Produit intérieur brut) du Canada. Le BFA applaudit le lancement de l'initiative Canada créatif l'an dernier, mais le gouvernement fédéral doit surveiller efficacement le courant des investissements dans les arts et la culture pour s'assurer que l'industrie (notamment les artistes, le personnel, les conseils d'administration, les bénévoles, etc.) reflète la démographie du Canada et les divers contextes culturels. Il faut remédier aux disparités en matière de financement qui renforcent les façons coloniales de comprendre la culture canadienne. Étant donné le nombre croissant de Canadiens et Canadiennes qui se définissent comme Autochtones ou qui déclarent faire partie d'une minorité visible, ce processus ne peut qu'apporter à notre production artistique et culturelle d'énormes avantages économiques.

La stabilité financière grâce à la taxation progressive

Des décennies de réductions d'impôt ont compromis la santé financière du gouvernement. Les recettes fédérales représentent à l'heure actuelle 14,4 % du PIB, ce qui est bien inférieur à la moyenne sur 50 ans de 16,4 %. Cette différence de 2 % représente une perte de recettes de 46 milliards de dollars, et ce, pour 2019 seulement. Le Canada n'a pas de problème de dépenses, il a un problème de recettes.

Le BFA de 2019 accorde la priorité à l'élimination des échappatoires fiscales coûteuses (dépenses fiscales) qui profitent principalement aux contribuables canadiens les plus riches, comme la déduction pour options d'achat d'actions et l'imposition privilégiée des gains en capital, afin de générer des recettes supplémentaires de 18 milliards de dollars par année. De même, le gouvernement devrait envisager de mettre en place une taxe successorale évaluée à plus de 5 millions de dollars, semblable au droit de succession aux États-Unis et dans de nombreux autres pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Une telle taxe ne s'ap-

pliquerait qu'à 0,5 % des familles les plus riches, mais elle permettrait de générer 2 milliards de dollars pour les programmes et les services publics qui profitent à tout le monde.

Le gouvernement devrait continuer de sévir contre l'évasion fiscale. Par exemple, une retenue d'impôt de 1 % sur les biens d'entreprise détenus dans des paradis fiscaux connus pourrait générer plus de 2 milliards de dollars par année. Les recettes peuvent également être récupérées auprès d'entreprises de commerce électronique étrangères (par exemple, Google, Facebook et Netflix) qui n'imposent pas de TVH (taxe de vente harmonisée) sur les services qu'elles offrent aux Canadiens et Canadiennes (comme leurs concurrents canadiens sont tenus de le faire).

Les grandes entreprises pourraient vouloir une autre réduction des impôts frappant une société. Mais la réalité, c'est que le régime fiscal actuel du Canada est déjà fortement biaisé pour avantager leur intérêt. Nous proposons que le Canada augmente son taux d'imposition maximal des sociétés pour qu'il corresponde au taux américain actuel de 21 %. Cette mesure, ainsi qu'une augmentation connexe du taux d'imposition des petites entreprises, qui passera à 15 %, générerait des recettes annuelles de 12 milliards de dollars — argent qui pourrait être réinvesti dans les services sociaux existants et nouveaux, ainsi que dans les programmes de perfectionnement de la main-d'œuvre.

La durabilité économique et la transition équitable

Ce sont les changements climatiques mondiaux, et non pas la compétitivité fiscale et réglementaire, qui constituent la plus grande menace pour l'économie canadienne à moyen et à long terme. Les feux de forêt, les inondations et les autres phénomènes météorologiques extrêmes associés au réchauffement de la planète sont en hausse partout au Canada et dans le monde¹. L'épuisement rapide de nos milieux naturels et l'extinction des espèces font de la nécessité de meilleures mesures de conservation une priorité.

Pour s'attaquer à ces problèmes urgents, le Canada doit passer rapidement de la dépendance aux combustibles fossiles à une économie propre et durable. Le BFA lance un plan de « transition équitable » pour le Canada qui vise à atténuer les effets que la décarbonisation aura naturellement sur les travailleurs du secteur des combustibles fossiles de même que sur les collectivités. En plus du Fonds de formation stratégique annoncé ci-dessus, le BFA établit un Fonds de transformation de l'infrastructure durable d'une valeur de 6 milliards de dollars sur trois ans visant à fournir des ressources

pour des projets en matière d'énergie propre, de transport et de modernisation de bâtiments qui sont ambitieux et qui accroissent la compétitivité.

Une partie du financement de cette « transition équitable » proviendra du renforcement du filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, en continuant d'augmenter chaque année le prix minimum du carbone de 10 \$ la tonne après qu'il aura atteint 50 \$ la tonne en 2022 et en éliminant certaines échappatoires pour les industries très polluantes². Le BFA annule également toutes les subventions pour les combustibles fossiles, qui faussent actuellement le coût réel de l'industrie pétrolière et gazière, afin de recouvrer des recettes fédérales de 1,5 milliard de dollars³.

Un travail décent et des possibilités équitables

L'inégalité est non seulement injuste, mais elle nuit à l'économie canadienne. La diminution de l'écart entre les hommes et les femmes au niveau de l'emploi, en particulier chez les travailleurs très instruits, ajoutera 4% au PIB réel, selon le Fonds monétaire international. On estime à 608 000 le nombre de femmes qui travaillent à temps partiel, soit involontairement, soit en raison de leurs responsabilités familiales. Le fait d'offrir à ces femmes la possibilité d'intégrer la population active dans des emplois à temps plein augmenterait la masse salariale de 17,7 milliards de dollars par année. Cet argent allégerait le fardeau de la dette des familles et stimulerait la croissance économique.

De même, les jeunes Canadiens et Canadiennes ont besoin de plus de soutien pour naviguer dans un milieu d'emploi de plus en plus précaire. Les lois fédérales relatives à la sécurité du revenu et au travail ne sont pas adaptées aux réalités du marché du travail liées au travail atypique (travail à temps partiel, à contrat, et offrant peu d'avantages sociaux). Il faut actualiser le Code canadien du travail et la Loi sur l'assurance-emploi pour tenir compte de l'expérience des jeunes travailleurs.

En général, le BFA vise à améliorer le filet de sécurité pour les travailleurs touchés par d'importants changements dans l'économie et la façon dont nous travaillons. La norme universelle d'admissibilité à l'assurance-emploi, par exemple, sera fixée à 360 heures de travail afin d'égaliser les chances pour les travailleurs précaires. Le BFA fixe également un plancher minimal de prestations pour tous les chômeurs (pas seulement pour ceux qui ont des enfants), délivre des permis de travail ouverts pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires et permet aux travailleurs migrants d'obtenir des prestations parentales. Les nouveaux arrivants au Canada béné-

ficieront d'un meilleur accès à la formation et à l'accréditation, d'un plus grand soutien pour les programmes de réinstallation et, pour tous les travailleurs migrants, d'un accès garanti à la citoyenneté.

Une société plus bienveillante

Il est très évident que les investissements dans les services publics créent des emplois et améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes. Pourtant, notre pays n'investit pas suffisamment dans les soins de santé, les services de garde d'enfants, les soins aux aînés et le logement abordable. Nous savons également que la nature changeante du marché du travail au Canada fait en sorte que de nombreux travailleurs occupent des emplois précaires et qu'ils font face à l'instabilité de l'emploi et à l'insécurité économique. Cependant, nous n'en faisons pas assez pour soutenir ces travailleurs.

Le BFA propose d'élargir de façon importante les services publics et les programmes de soutien fédéraux. En ce qui concerne les soins de santé, le BFA s'engage à respecter un nouvel Accord sur la santé et le Transfert canadien en matière de santé qui croît de 5,2 % annuellement. Nous affectons 7 milliards de dollars par année à l'établissement d'un régime d'assurance-médicaments à payeur unique au Canada, ce qui permettra de réaliser des économies pouvant atteindre 11,5 milliards de dollars dans l'ensemble de l'économie. Nous mettons également en œuvre un programme de santé mentale fondé sur les principes et les critères de la Loi canadienne sur la santé.

La plupart des pays comparables consacrent au moins 1 % de leur PIB aux services de garde d'enfants; le Canada dépense environ 0,5 % par année. Le gouvernement fédéral devrait augmenter le financement des services de garde d'enfants de 1 milliard de dollars par année jusqu'à ce que le chiffre repère de 1 % (du PIB) soit atteint. Ce financement devrait être versé directement aux fournisseurs publics et sans but lucratif afin de réduire les frais de garde pour les parents. Le BFA consacre 2 % du PIB aux soins à domicile en fonction des principes et des critères énoncés dans la Loi canadienne sur la santé.

Bien que le gouvernement fédéral ait annoncé qu'il lancera une Allocation canadienne pour le logement prometteuse en 2020 pour aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer, le BFA accélère sa mise en œuvre. Nous affectons immédiatement 1,5 milliard de dollars à la prestation et nous la lançons une année plus tôt, ce qui aidera environ 250 000 personnes à payer leur loyer la première année. Le BFA affecte également 1 milliard de

dollars à un nouveau fonds annuel pour le logement avec services de soutien en partant du principe qu'un logement sûr et abordable constitue une première étape nécessaire pour permettre aux gens de participer au sein de la population active et de leur collectivité.

Le gouvernement fédéral a apporté plusieurs changements de politique importants qui ont eu des effets tangibles sur la pauvreté au Canada. Nous devons poursuivre sur cette lancée. Le BFA cherche à réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport aux niveaux de 2015 d'ici trois ans. Il effectue un transfert annuel de 4 milliards de dollars aux provinces et territoires dans le but d'augmenter les prestations d'aide sociale et d'atteindre les objectifs bien définis de réduction de la pauvreté. Il augmente les transferts directs aux familles à faible revenu, notamment une nouvelle « Dividende de la dignité », afin de réduire d'un quart la pauvreté chez les enfants et de 10 % la pauvreté chez les adultes. Le BFA ajoute également 1 000 \$ par année au Supplément de revenu garanti et fait passer le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada à 50 %.

Les budgets sont des documents politiques — ils portent sur des choix et des valeurs. Ce sont les choix que nous faisons aujourd'hui qui détermineront la viabilité à long terme de notre société et de notre économie pour les générations à venir. Compte tenu des menaces et des incertitudes qui se profilent à l'horizon, il n'y a pas de temps à perdre pour ce qui est de choisir de budgétiser de façon plus équitable et plus rentable, afin que nous soyons mieux en mesure de relever ces défis de front.

Notes

1 Chelsea Harvey. « Extreme Weather Will Occur More Frequently Worldwide », *Scientific American*, 15 février 2008.

2 Le gouvernement fédéral a annoncé au début d'août qu'il se montrerait plus indulgent dans la perception de sa taxe sur le carbone en haussant le seuil de démarcation avant de commencer à percevoir des taxes. Voir l'article de CBC News intitulé « Liberals plan to soften carbon tax plan over competitiveness concerns », 1^{er} août 2018.

3 Coalition du budget vert. « Réformes des subventions aux combustibles fossiles », Les recommandations pour le Budget de 2017.

Politiques macroéconomiques

IL EST ÉTONNANT de constater que l'économie canadienne s'est bien portée en 2017, comme en témoigne l'augmentation de 3 % du produit intérieur brut (PIB) réel. Au cours des dernières décennies (et dans les anciens manuels d'économie), une croissance réelle de 3 % serait considérée comme moyenne. Cependant, après la Grande Récession de 2007 à 2009, les normes relatives à ce qui peut être considéré comme « moyen » ou normal ont été considérablement abaissées. Cette situation prévaut tant au Canada que dans les autres pays développés.

La forte croissance récente de l'économie s'est traduite par des taux de chômage relativement faibles au Canada, lesquels ont atteint des creux historiques à certains moments en 2017. Ces faibles taux de chômage auraient également dû entraîner une forte croissance des salaires. Pourtant, la croissance annuelle des salaires horaires s'élevait à 0,9 % en décembre 2017, après rajustement pour tenir compte de l'inflation, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de 0,8 % depuis 2001¹.

Les raisons de cette faible croissance des salaires, en dépit de la vigueur du marché du travail, ne sont pas tout à fait claires. L'augmentation du nombre d'emplois précaires, de contrats « zéro heure » et d'emplois à horaire variable et à temps partiel est à blâmer. Au fur et à mesure que les Canadiens et Canadiennes conservent leur emploi, mais ressentent un certain sentiment d'insécurité, il est possible qu'ils soient moins disposés à né-

gocier un salaire plus élevé ou à quitter leur emploi pour occuper un poste mieux payé. Ces tendances de l'emploi ne semblent pas près de changer.

Dans la plupart des groupes d'âge, le taux d'emploi au Canada s'apparente maintenant au taux observé avant la Grande Récession. Les personnes âgées de 55 ans ou plus se portent particulièrement bien, les taux d'emploi atteignant de nouveaux sommets historiques presque chaque mois. Pour ce qui est des adultes en âge d'activité maximale (de 25 à 54 ans), les taux d'emploi ne sont que légèrement supérieurs à ceux observés en 2007-2008, mais ils ne permettent pas encore de rattraper le retard accumulé en ce qui a trait aux jeunes de 24 ans ou moins. Il est possible que ce faible taux d'emploi ne soit pas tout à fait négatif s'il se traduit par une génération plus instruite à mesure qu'un plus grand nombre de jeunes font des études postsecondaires.

La forte croissance économique que le Canada a connue en 2017 ne devrait pas durer, même si le pays peut éviter une guerre commerciale internationale, provoquée par les États-Unis, qui semble de plus en plus probable. Le scénario de référence de Finances Canada, tel qu'il est illustré au tableau 1 et présenté dans le budget fédéral de 2018, prend pour hypothèse que la croissance réelle du PIB en 2018 sera inférieure d'un quart à celle de l'an dernier. Toutefois, la croissance du PIB de 2019 à 2021 sera la moitié de ce qu'elle était en 2017.

Le ministère des Finances prévoit que le taux de chômage restera à son niveau actuel d'environ 6 %, et ce, pour les trois prochaines années, ce qui signifie que le taux d'emploi sera le même que celui observé à l'été 2009. Compte tenu de la stagnation des deux taux et de l'incapacité du taux de chômage actuel, relativement faible, de faire augmenter les salaires, toutes choses étant égales par ailleurs, nous devrions nous attendre à une croissance salariale médiocre pour les années à venir.

Les finances du gouvernement fédéral demeurent très stables. Le déficit reste faible, à moins de 1 % du PIB, ce qui signifie que même avec une croissance médiocre, le ratio dette-PIB diminuera au cours des trois prochaines années. Les revenus devraient demeurer sous la barre des 15 % du PIB, comme ils l'ont été depuis la Grande Récession. Cependant, si on recule davantage dans le temps, ces niveaux sont considérés comme étant très bas. Entre la Deuxième Guerre mondiale et la Grande Récession, le ratio des recettes du gouvernement fédéral par rapport au PIB a presque toujours été de 15 % ou plus.

Les dépenses totales du gouvernement demeurent également près des niveaux les plus bas jamais atteints, soit approximativement 15 % du PIB. De tels niveaux sont soutenus par les faibles taux d'intérêt, mais aussi par

le fait que les dépenses de programme ne suivent pas le rythme de la croissance économique (voir le chapitre sur les services publics).

Argumentaire du Budget fédéral alternatif

Le Budget fédéral alternatif (BFA) se fonde d'abord sur le scénario de référence de Finances Canada, qui est illustré au tableau 1 et qui repose sur des hypothèses identiques au chapitre des finances publiques, du marché du travail et de la croissance économique. Nous concevons ensuite nos programmes en fonction de ces hypothèses. Les divers chapitres du BFA modifient les revenus et les dépenses de programme figurant dans le tableau 1, mais ces changements ont aussi une incidence sur la croissance économique et le marché du travail.

L'incidence globale de l'ensemble des programmes du BFA, énoncés dans tous les chapitres, est résumée dans le tableau 2 qui met en évidence les modifications par rapport au scénario de référence de Finances Canada. Le tableau 3, figurant à la fin du présent chapitre, résume tous les changements apportés aux programmes du BFA.

Comme nous pouvons le voir au tableau 2, le BFA augmenterait les revenus et les dépenses du gouvernement fédéral de 2 % du PIB. Cela se traduirait par un ratio recettes-PIB d'environ 16 %, à peu près là où il se situait avant la Grande Récession, ainsi que par la mise en œuvre complète des plus récentes réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés et des réductions de la TPS proposées par le gouvernement Harper.

Les dépenses totales sous le BFA, y compris les dépenses de programme et le service de la dette, augmenteraient à environ 17,5 % du PIB, un niveau qui a été observé pour la dernière fois avant les compressions budgétaires du gouvernement Martin au milieu des années 1990. Le rôle que jouerait le gouvernement fédéral dans l'économie canadienne après la mise en œuvre du BFA augmenterait de toute évidence, mais l'ampleur de celui-ci demeurerait au bas de sa fourchette historique.

Au cours des trois prochaines années, le BFA enregistrerait également un déficit de 1,5 % à 1,7 % du PIB par année. Historiquement, ce déficit demeure très faible et une forte croissance économique induite par le BFA ferait en sorte que le ratio dette-PIB du Canada demeurerait stable à un peu plus de 30 %. Le BFA montre que les déficits bien investis peuvent créer une croissance suffisante pour maintenir des niveaux d'endettement constants et durables.

Un gouvernement fédéral de plus grande taille et des dépenses plus stratégiques contribueraient à une croissance économique plus forte, particulièrement au cours des deux premières années du plan du BFA. Pendant la troisième année, la croissance demeurerait semblable au scénario de référence du gouvernement fédéral, mais à un niveau de production plus élevé.

L'incidence la plus importante du BFA est la création d'un peu plus d'un demi-million d'emplois supplémentaires à son apogée. Le fait de réduire le taux de chômage à 5 % et de ramener le taux d'emploi au niveau observé avant la Grande Récession devrait exercer une réelle pression à la hausse sur les salaires, ce qui permettrait d'accorder aux Canadiens et Canadiennes ordinaires une augmentation de salaire fort nécessaire.

L'incidence du Budget fédéral alternatif va bien au-delà de ces variables économiques standard ou de l'effet positif d'un marché du travail restreint sur les salaires et l'emploi. Comme par le passé, nous sommes en mesure d'analyser les incidences globales de nos recommandations budgétaires sur le plan de la distribution et de la pauvreté, ce que le gouvernement fédéral pourrait faire plus régulièrement à notre avis.

La figure 1 montre les incidences de l'ensemble des propositions du BFA sur 10 catégories de familles canadiennes de taille égale classées selon leur revenu familial avant impôt. Si nous examinons d'abord les modifications apportées aux transferts, on constate que celles-ci auraient d'importantes répercussions sur le décile le plus bas en ce qui a trait aux revenus des familles (celles qui gagnent moins de 21 800 \$ par année). Si toutes les propositions du BFA étaient acceptées, ce groupe bénéficierait d'un transfert net moyen de 1 900 \$ par année, soit l'équivalent d'une hausse du revenu familial de 14 %.

En fait, les familles appartenant aux huit déciles de revenus les plus bas (sur 10) verraient leurs revenus augmenter après la mise en œuvre complète du BFA. Seules les familles qui gagnent 141 000 \$ ou plus par année paieraient plus d'impôts après les transferts prévus par le BFA. Parmi ce groupe, ce sont les familles appartenant à la tranche supérieure de 5 % (celles qui gagnent plus de 254 000 \$ par année) qui seraient les plus durement touchées. Celles-ci seraient tenues de verser en impôts environ 1,4 % de leurs revenus ou une moyenne de 6 300 \$ par année.

Les modifications apportées à l'impôt et aux transferts ne représentent qu'une petite partie du BFA, qui est plutôt axé sur les programmes. Ainsi, l'incidence sur la distribution est plus uniforme dans l'ensemble de la population, bien que les personnes se trouvant au bas de l'échelle des reve-

nus accordent une plus grande importance à la prestation de services publics plus solides.

Selon le plan du BFA, les familles appartenant au décile de revenu le plus bas gagneraient jusqu'à 2 200 \$ en nouveaux programmes, soit l'équivalent de 15,9 % de leur revenu moyen. Au moment où les avantages des programmes seraient ajoutés à ceux de l'impôt et des transferts, les familles appartenant au premier décile de revenu verraient leurs revenus augmenter de 30 %. En particulier, les familles à faible revenu tirent plus d'avantages des programmes du BFA qui aident les populations des Premières Nations, ainsi que de l'élimination des frais de scolarité postsecondaire.

En dehors du décile de revenu le plus bas, les dépenses de programme auraient, dans l'ensemble, des effets bénéfiques sur la plupart des familles canadiennes, et celles-ci représentent entre 1 % et 2 % du revenu familial moyen selon le décile. Même pour ce qui est des familles à revenu élevé, le BFA continuerait d'offrir des avantages sous forme de programmes améliorés, comme un régime d'assurance-médicaments à payeur unique, d'améliorations aux services de garde et d'investissements dans l'infrastructure urbaine.

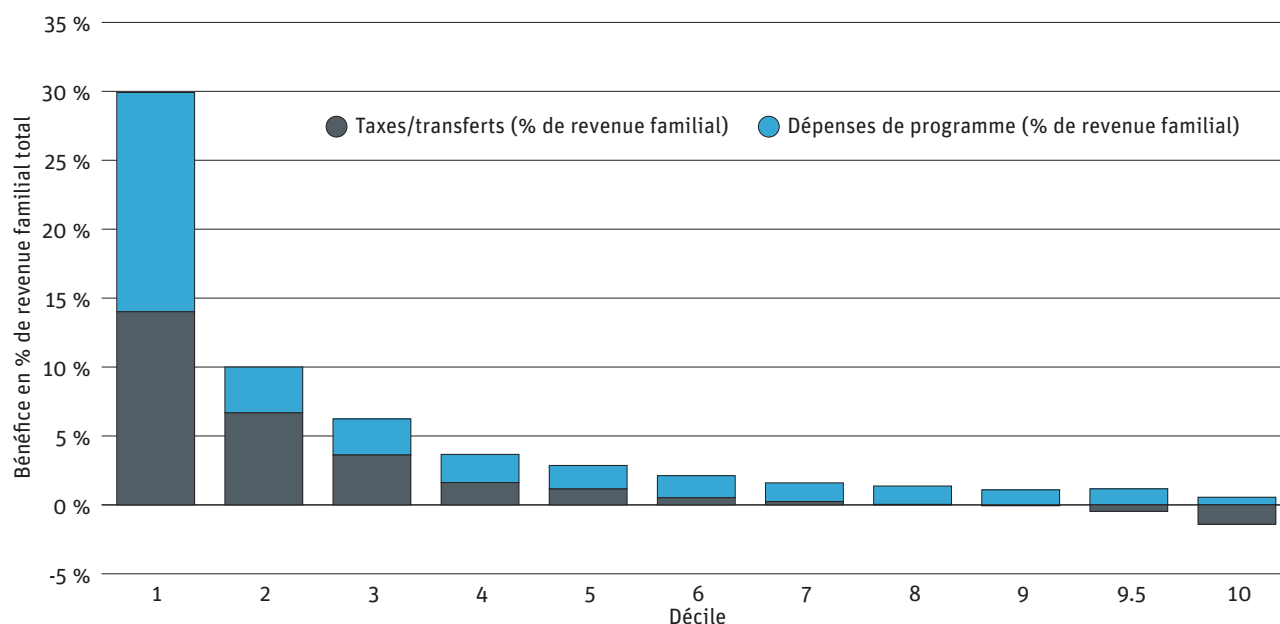
Les familles appartenant aux neuvième et dixième déciles paieraient plus d'impôts sous le BFA, mais ils pourraient aussi s'attendre à plus de services, un compromis que les Canadiens et Canadiennes se disent disposés à faire. En fait, les familles qui se trouvent près du sommet de l'échelle des revenus recevraient plus en nouveaux services qu'elles ne paieraient d'impôts, ce qui en fait des bénéficiaires nets du plan du BFA.

Seules les familles qui se trouvent dans la tranche supérieure de 5 % (qui gagnent plus de 254 000 \$ par année) finiraient par payer plus de nouveaux impôts qu'elles ne reçoivent en nouveaux services. Ces familles paieraient en moyenne 3 800 \$ de plus en impôts qu'elles ne reçoivent en services améliorés, ce qui représente 0,9 % de leur revenu moyen. Compte tenu de la croissance rapide des revenus de ce groupe au cours des dernières décennies, cette légère augmentation est un moyen éminemment équitable de fournir les services dont nous avons tous besoin, qu'il s'agisse des riches, des pauvres ou de la classe moyenne.

Le BFA et la réduction de la pauvreté

L'un des avantages importants des transferts améliorés prévus par le BFA aux familles appartenant aux déciles de revenus les plus faibles est une réduction importante de la pauvreté au Canada. Nous ne tenons même pas

FIGURE 1 Incidences du BFA selon les déciles de revenus des familles (prévisions pour 2019)

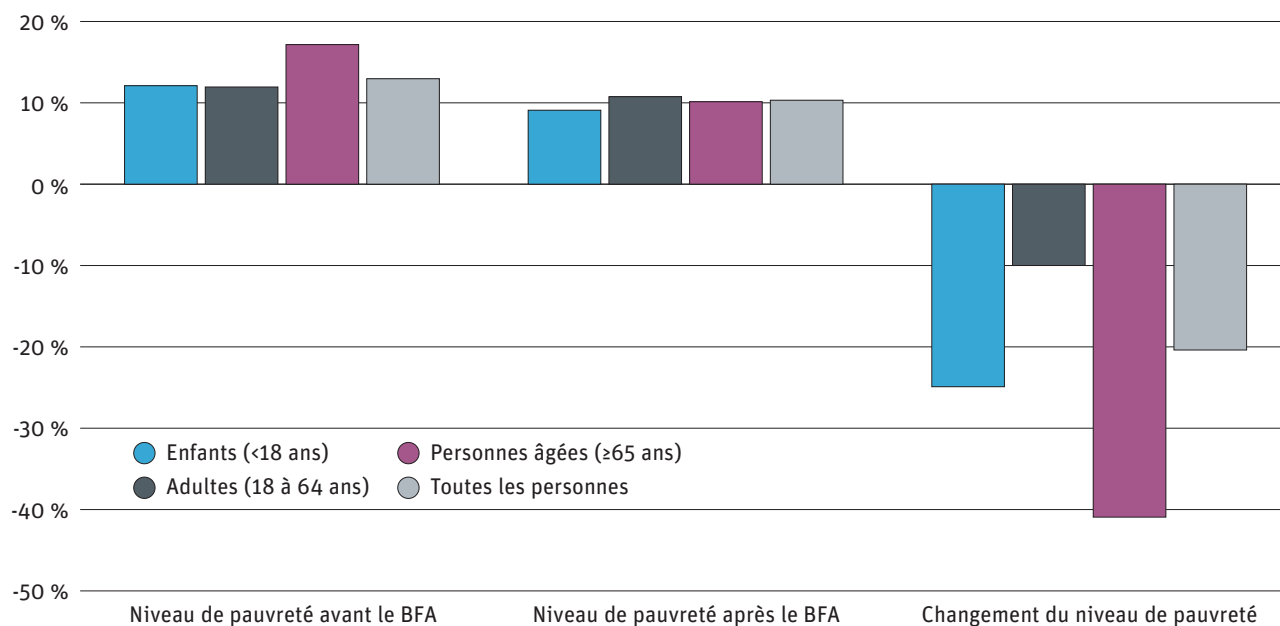


compte des avantages que tireraient ces groupes d'un marché du travail amélioré et de meilleurs services publics. Dans l'ensemble, le BFA permettrait de tirer presque un million de personnes de la pauvreté grâce à un nouveau « dividende de la dignité », à une aide sociale adéquate (voir le chapitre sur la pauvreté) et à des modifications aux transferts aux aînés (voir le chapitre sur les personnes âgées et la sécurité de la retraite).

Près de la moitié des Canadiens et Canadiennes tirés de la pauvreté seraient des aînés et près des deux tiers seraient des femmes. Par conséquent, le taux de pauvreté chez les aînés diminuerait de près de 40 % après la mise en œuvre du BFA. Les enfants seraient le deuxième groupe démographique le plus touché, leur taux de pauvreté chutant de 25 %, ce qui tirerait près d'un quart de million d'enfants de la pauvreté. Les plus importantes améliorations dans cette catégorie sont attribuables à notre « dividende de la dignité » qui soutient les familles à faible revenu.

Bien que le taux de pauvreté chez les adultes diminuerait moins que celui des personnes âgées et des enfants (baisse de 10 %), compte tenu de la taille de ce groupe démographique, plus d'un quart de million d'adultes se hisserait au-dessus du seuil de pauvreté grâce au BFA. Ces estimations ne tiennent pas compte de l'incidence d'un marché du travail amélioré qui fe-

FIGURE 2 Incidence du BFA sur la pauvreté selon le groupe d'âge
(prévisions pour 2019 selon la MFR-AI)



rait augmenter à la fois les salaires et la disponibilité d'emplois, ce qui profiterait vraisemblablement le plus à la population adulte.

Conclusion

Le BFA améliorerait considérablement les services publics sur lesquels nous comptons actuellement et répondrait à des besoins qui ne sont pas encore satisfaits — par exemple, les besoins liés aux services de garde à l'enfance, à l'accès à l'eau potable dans les réserves, à l'assurance-médicaments et au transport en commun rapide — tout en respectant les mesures que prend le gouvernement fédéral. Notre budget alternatif montre la façon dont ces objectifs pourraient être financés au moyen d'une combinaison de changements fiscaux progressifs, de déficits à court terme légèrement plus élevés et d'une croissance économique supérieure à la moyenne.

À la suite de la mise en œuvre du BFA, la plupart des Canadiens et Canadiennes finiraient par payer moins d'impôts, après déduction des transferts. La majorité des personnes à revenu élevé s'en tireraient mieux, car, même si elles étaient tenues de payer plus d'impôts, elles profiteraient d'un plus grand nombre de services améliorés. L'incidence globale du BFA sur

la pauvreté est importante et particulièrement bénéfique pour les enfants et les personnes âgées, qui peuvent s'attendre à des améliorations ciblées en ce qui a trait aux transferts gouvernementaux. Tout compte fait, le BFA montre à quel point un budget fédéral pourrait être avantageux au chapitre d'importants indicateurs macroéconomiques.

Plus important encore, le Budget fédéral alternatif est la preuve que, à partir des mêmes hypothèses économiques, il est possible de suivre une voie budgétaire très différente — une voie qui ne retarde pas le changement progressif, mais qui vise à améliorer, dans l'immédiat et de manière considérable, la vie de la grande majorité des Canadiens et Canadiennes, et à placer notre économie sur une voie plus saine et plus durable.

Notes

1 Statistique Canada, tableaux 14-10-0320-01 et 18-10-0004-01; calculs de l'auteur.

TABLEAU 1 Scénario de référence de Finances Canada

Indicateurs macroéconomiques (milliers)	2018	2019	2020	2021
PIB nominal	2 228 000 \$	2 306 000 \$	2 394 000 \$	2 480 000 \$
Croissance du PIB réel	2,2 %	1,6 %	1,7 %	1,6 %
Inflation du PIB	1,8 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %
Croissance du PIB nominal	4,0 %	3,5 %	3,8 %	3,6 %
Emploi				
Taux d'activité	65,5 %	65,4 %	65,3 %	65,4 %
Population active (milliers)	19 788	19 971	20 139	20 372
Travailleurs actifs (milliers)	18 640	18 772	18 911	19 150
Taux d'emploi	61,7 %	61,5 %	61,3 %	61,5 %
Chômeurs (milliers)	1 148	1 198	1 229	1 222
Taux de chômage	5,8 %	6,0 %	6,1 %	6,0 %
Transactions budgétaires (milliers)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus	320 400 \$	332 500 \$	345 000 \$	359 100 \$
Dépenses de programme	312 200 \$	321 500 \$	331 500 \$	340 700 \$
Service de la dette	26 300 \$	28 600 \$	30 300 \$	32 200 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-18 100 \$	-17 600 \$	-16 800 \$	-13 800 \$
Dette à la fin (déficit accumulé)	669 600 \$	687 200 \$	704 000 \$	717 800 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,4 %	14,4 %	14,4 %	14,5 %
Dépenses de programme/PIB	14,0 %	13,9 %	13,8 %	13,7 %
Équilibre budgétaire/PIB	-0,8 %	-0,8 %	-0,7 %	-0,6 %
Dette/PIB	30,1 %	29,8 %	29,4 %	28,9 %

Source Budget de 2018; Statistique Canada, tableau 14-10-0287-01; calculs de l'auteur.

TABLEAU 2 Argumentaire du BFA

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
PIB nominal	2 228 000 \$	2 339 000 \$	2 449 000 \$	2 539 000 \$
Croissance du PIB nominal	4,0 %	5,0 %	4,7 %	3,7 %
Revenus (milliers)				
Scénario de référence	320 400 \$	332 500 \$	345 000 \$	359 100 \$
Mesures de revenu nettes du BFA		40 000 \$	43 000 \$	45 100 \$
Revenus fiscaux supplémentaires en raison de l'augmentation du PIB		4 400 \$	8 400 \$	10 400 \$
Total	320 400 \$	376 900 \$	396 400 \$	414 600 \$
Dépenses de programme (milliers)				
Scénario de référence	312 200 \$	321 500 \$	331 500 \$	340 700 \$
Mesures de programme nettes du BFA		65 700 \$	70 600 \$	78 500 \$
Total	312 200 \$	387 200 \$	402 100 \$	419 200 \$
Service de la dette	26 300 \$	29 100 \$	31 200 \$	33 600 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-18 100 \$	-39 400 \$	-36 900 \$	-38 200 \$
Dette à la fin (déficit accumulé)	669 600 \$	709 000 \$	745 900 \$	784 100 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,4 %	16,1 %	16,2 %	16,3 %
Dépenses de programme/PIB	14,0 %	16,6 %	16,4 %	16,5 %
Équilibre budgétaire/PIB	-0,8 %	-1,7 %	-1,5 %	-1,5 %
Dette/PIB	30,1 %	30,3 %	30,5 %	30,9 %
Indicence du BFA sur l'emploi				
Emplois créés selon le BFA (milliers)		347	530	534
Population (milliers)	30 234	30 536	30 841	31 150
Taux d'activité	65,5 %	65,8 %	66,2 %	66,4 %
Population active (milliers)	19 788	20 093	20 417	20 684
Travailleurs actifs (milliers)	18 640	19 119	19 441	19 683
Taux d'emploi	61,7 %	62,6 %	63,0 %	63,2 %
Chômeurs (milliers)	1 148	973	976	1 000
Taux de chômage	5,8 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %

TABLEAU 3 Mesures du BFA (tous les chiffres en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Agriculture			
Conseils subventionnaires agricoles	50	50	50
Fonds de soutien à l'enseignement agricole	70	70	70
Quotas et fiducies foncières	2,5	2,5	2,5
Comptoirs de vente uniques de bœuf et de porc	100	100	100
Services de garde à l'enfance			
Augmenter les services de garde à l'enfance abordables	1 000	2 000	3 000
Assurance-emploi			
Augmenter les cotisations d'assurance-emploi à 1,90 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables	-3 500	-3 500	-3 500
Établir une participation uniforme de 360 heures à l'assurance-emploi	2 000	2 000	2 000
Doubler le nombre de congés de maladie de l'assurance-emploi à 30 semaines	600	600	600
Supplément de revenu garanti	900	900	900
Environnement et changements climatiques			
Éliminer les subventions relatives aux combustibles fossiles	-300	-300	-300
Financement global pour le climat			3 000
Rénovations améliorant l'efficacité énergétique et construction de maisons écoénergétiques	600	600	600
Rénovations d'immeubles d'habitation à logements multiples	1 000	1 500	2 000
Gestion des substances toxiques	303	303	303
Établir des réseaux d'aires marines protégées et mener des recherches environnementales sur l'aquaculture	85	85	85
Protéger les oiseaux du Canada	25	25	25
Stratégie nationale de gestion des données scientifiques	50	50	50
Premières Nations			
Infrastructures dans les réserves	1 667	1 667	1 667
Capacité de gouvernance	833	833	833
Revitalisation de la langue	400	400	400
Égalité entre les femmes et les hommes			
Augmenter le financement accordé à Condition féminine Canada	100	100	100
Plan national de lutte contre la violence faite aux femmes	500	500	500
Soins de santé			
Accord sur la santé avec une indexation annuelle de 5,2 %	656	1 249	1 977
Programme national d'assurance-médicaments	7 000	7 280	7 571
Accès rapide à des soins de santé mentale	1 160	1 195	1 231
Plan national pour les aînés	1 153	2 394	3 720

Concentrer les dépenses courantes en soins à domicile en début de période	75	75	-150
Intervention d'urgence à la crise des opioïdes	200		
Commission sur la réglementation des drogues actuellement illégales	15		
Améliorer plus rapidement les programmes de santé pour les Premières Nations	760		
Rétablir le Conseil canadien de la santé	10	10	10

Logement et quartiers

Bonifier le Fonds national de co-investissement pour le logement	1 000		
Investir dans le logement supervisé	1 000	1 000	1 000
Introduction précoce et amélioration ultérieure de la Prestation nationale pour le logement	1 500	1 500	1 500

Immigration

Réduire les frais de citoyenneté à 100 \$	17	17	17
Élargir les services d'aide à l'établissement des immigrants	50	50	50
Élargir l'Allocation canadienne pour enfants, quel que soit leur statut d'immigration	10	10	10

Infrastructure et villes

Fonds de transformation de l'infrastructure durable de 6 milliards de dollars par année (moins les fonds existants pour les ententes bilatérales sur le transport en commun et l'infrastructure verte)	5 149	4 622	4 348
Établir une banque de l'infrastructure publique à 1 milliard de dollars par année (moins les affectations de la Banque de l'infrastructure du Canada)	565	339	0

Développement international

Augmenter l'enveloppe de l'aide internationale du Canada à 0,7 % du RNB sur 10 ans	827	1 779	2 873
--	-----	-------	-------

Stratégie industrielle et transition équitable

Stratégie nationale de décarbonisation	50	50	50
Fonds de formation stratégique	100	150	250
Transfert pour transition équitable	100	100	100

Études postsecondaires

Éliminer le crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité	-1 660	-1 726	-1 795
Annuler la Subvention canadienne pour l'emploi	-300	-300	-300
Annuler le crédit d'impôt pour le REEE	-160	-170	-180
Éliminer le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants	-40	-40	-40
Réduire le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental de 0,8 %	-12	-25	-25
Transfert de renouvellement des EPS	5 760	5 990	6 230
Éliminer les frais de scolarité	3 770	3 921	4 078
Améliorer l'information sur le marché du travail	15	15	15
Créer un forum national des partenaires du marché du travail	5	5	5
Formation pour les chômeurs canadiens qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi	300	300	300

Renforcer la formation des apprentis en milieu syndical	125	125	125
Harmoniser la formation par l'apprentissage dans les provinces et les territoires	15	15	15
Éliminer l'intérêt sur les prêts étudiants	1 175	1 175	1 175
Créer 1 250 bourses d'études supérieures du Canada supplémentaires	25	25	25
Formation en anglais langue seconde (ALS)	54	54	54
Pauvreté			
Conseil national du bien-être social	10	10	10
Transfert aux provinces au titre de la réduction de la pauvreté	4 000	4 000	4 000
Dividende de la dignité	4 240	4 240	4 240
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	370	370	370
Services publics			
Évaluer les répercussions des compressions budgétaires et rétablir les programmes là où le besoin se fait sentir	500	2 000	2 000
Améliorer la formation interne en TI pour éviter les coûts d'impartition	200	200	200
Égalité raciale			
Surveillance indépendante du Plan d'action canadien contre le racisme	3	3	3
Financement de groupes communautaires pour lutter contre le racisme	100	100	100
Personnes âgées et sécurité de la retraite			
Plafonnement des cotisations à un REER à 22 000 \$ par année	-870	-870	-870
Indexer la SV à la croissance moyenne des salaires industriels	260	520	780
Augmenter la déduction complémentaire au titre de la TPS de 1 000 \$ pour les personnes seules et les couples, tout en augmentant l'exemption de 3 000 \$	2 140	2 140	2 140
Exempter la première tranche de 1 500 \$ du revenu du RPC de l'impôt de récupération du SRG	1 790	1 790	1 790
Fiscalité			
Éliminer la déduction pour options d'achat d'actions	-700	-700	-700
Égaliser le traitement des gains en capital (personnel)	-5 500	-5 500	-5 500
Égaliser le traitement des gains en capital (sociétés)	-5 500	-5 500	-5 500
Plafond à vie de l'exemption pour résidence principale	-1 500	-1 500	-1 500
Plafond à vie des cotisations au CELI à 50 000 \$	-120	-130	-140
Éliminer les frais de repas et de représentation des entreprises	-400	-400	-400
Test de contenu économique pour les filiales à l'étranger	-400	-400	-400
Plafonnement des paiements d'intérêts aux filiales à l'étranger	-200	-200	-200
Retenue d'impôts pour les paradis fiscaux	-2 000	-2 000	-2 000
Faire payer de l'impôt aux entreprises étrangères de commerce électronique qui exercent leurs activités au Canada	-600	-600	-600
Mettre fin à l'exonération de la TPS/TVH pour les entreprises étrangères de commerce électronique	-500	-500	-500
Mettre fin à l'échappatoire de la publicité étrangère sur Internet	-750	-750	-750

Augmenter l'impôt sur le revenu des sociétés de 15 % à 21 %	-6 000	-7 500	-9 000
Taux d'imposition des petites entreprises à 15 %	-1 270	-2 625	-3 015
Taxe sur le carbone de 50 \$/tonne d'ici le 1 ^{er} janvier 2021	-1 000	-1 000	-1 000
Impôt sur les opérations financières	-5 000	-5 100	-5 202
Impôt sur les successions de 5 millions de dollars (et plus)	-2 000	-2 000	-2 000

Commerce et investissements

Consultations publiques sur un nouveau modèle de commerce et d'investissement	5		
Créer un fonds d'adaptation pour les travailleurs touchés par les nouveaux tarifs imposés par les États-Unis	100		

Eau

Fonds national public pour les eaux et les eaux usées	6 500	6 500	6 500
Mise en œuvre d'un règlement sur les effluents des systèmes de traitement des eaux usées	1 500	2 000	2 000
Aide à l'infrastructure d'approvisionnement en eau pour les petites municipalités	100	100	100
Formation des opérateurs en traitement de l'eau, certification du secteur public et programmes de conservation	75	75	75
Évaluer l'impact environnemental des projets de développement des ressources énergétiques et minières	50	50	50
Évaluer l'impact environnemental des sables bitumineux	30	30	
Rétablir les programmes sur l'eau d'Environnement et Changement climatique Canada, de Pêches et Océans Canada et de Transports Canada	80	80	80
Protéger les Grands Lacs et l'approvisionnement en eau douce du Canada	500	950	950
Créer des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau	100	100	100
Protéger les eaux souterraines et examiner les exportations d'eau virtuelle	4	4	4

Jeunes

Examiner les dispositions législatives sur la sécurité du revenu et le travail	4	3	0
Conseil de la planification relative au marché du travail des jeunes	30	30	30
Fonds de renouvellement des effectifs	100	100	100
Renouvellement des stages financés par le fédéral	300	300	300
Application proactive du Code du travail	20	20	20

Total des changements des dépenses dans le BFA	65 738	70 646	78 507
Total des changements des revenus dans le BFA	-39 982	-43 036	-45 117



FISCALITÉ JUSTE ET PROGRESSIVE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le régime fiscal du Canada est trop complexe et comporte de nombreuses échappatoires coûteuses qui accroissent les inégalités.
- Nous perdons environ 47 milliards de dollars par année à cause de l'évasion fiscale.
- Les multinationales du commerce électronique ne paient pas leur juste part d'impôt.
- Le faible taux d'imposition des sociétés au Canada a favorisé l'accumulation de liquidités et la spéculation, mais non la croissance économique.
- Des allègements fiscaux pour le secteur des combustibles fossiles et le faible taux de la taxe sur le carbone n'encourageront pas la transition vers une économie plus verte.

CHOIX CLAIRS

- Éliminer les échappatoires fiscales régressives qui profitent presque exclusivement aux contribuables à revenu élevé.
- Contrer l'évasion fiscale des entreprises, en partie grâce à de nouvelles exigences en matière de déclaration pour les filiales à l'étranger d'entreprises canadiennes.
- Imposer les services fournis par des entreprises de commerce électronique non canadiennes afin d'uniformiser les règles du jeu.
- Augmenter le taux d'imposition des sociétés à 21 % (conformément au nouveau niveau aux États-Unis) et créer une nouvelle taxe sur les transactions financières.
- Instaurer une taxe nationale sur le carbone de 30 \$ la tonne en 2018, qui passerait à 50 \$ la tonne en 2020, et investir une partie des recettes dans des mesures de transition équitable.

Les recettes du gouvernement fédéral en proportion du PIB ont chuté à 14,5 %, soit 40 milliards de dollars de moins que la moyenne sur 50 ans de 16,4 %. Cela signifie que notre gouvernement n'a pas les fonds nécessaires pour financer adéquatement des initiatives comme la garde d'enfants, l'assurance-médicaments ou la réduction de la pauvreté. Le Canada doit réformer de fond en comble son régime fiscal, non seulement pour générer des recettes supplémentaires pour financer les services publics, mais aussi pour renverser les inégalités croissantes et renforcer notre économie.

La politique fiscale devrait contribuer à réduire les inégalités et non à les accroître. La plupart des réductions d'impôt et des échappatoires fiscales mises en place au cours des dernières décennies ont rendu le régime fiscal moins équitable. La tranche supérieure de 1 % de la population paie maintenant un taux d'imposition réel global inférieur à celui de tous les autres groupes de revenu, y compris les 10 % les plus pauvres. Et parce que l'inégalité est sexospécifique et racialisée, ces changements fiscaux régressifs ont été relativement plus préjudiciables aux femmes, aux personnes racialisées et aux Canadiens et Canadiennes autochtones.

Les mesures d'imposition simples qui suivent généreraient des revenus importants pour les services publics, élargiraient l'assiette fiscale, favorise-

raient la croissance économique, renforceraient l'égalité et faciliteraient la production de déclarations de revenus pour les Canadiens et les Canadiennes.

Mesure à prendre : Simplifier la déclaration de revenus

Les familles canadiennes passent trop de temps et d'argent simplement pour produire leurs déclarations de revenus, ce qui entraîne un coût total estimatif de 4 milliards de dollars par année. Le processus est particulièrement difficile pour les personnes à faible revenu et les personnes marginalisées, dont bon nombre ne se donnent même pas la peine de produire des déclarations et, par conséquent, ne profitent pas des avantages fiscaux auxquels elles pourraient avoir droit.

Le BFA donne aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de demander à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de préparer leurs déclarations de revenus, un service que d'autres pays comme la Norvège offrent depuis de nombreuses années¹.

Mesure à prendre : Éliminer les échappatoires fiscales inéquitables et inefficaces.

Éliminer les échappatoires fiscales (ou les dépenses fiscales) inéquitables et inefficaces, tout en simplifiant le régime fiscal et en le rendant plus équitable, permettrait de recueillir des recettes supplémentaires de 18 milliards de dollars, et ce, sans augmenter les impôts de la grande majorité de la population canadienne (90 %). Voici les principales dépenses qui pourraient être éliminées ou restreintes :

- **Déduction pour options d'achat d'actions :** Cette dépense fiscale fédérale permet aux chefs d'entreprise de payer des impôts sur la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions à la moitié du taux d'imposition que le reste d'entre nous paie sur le revenu gagné. Plus de 90 % de l'avantage de cette échappatoire profitent à 1 % des déclarants, soit ceux qui gagnent plus de 250 000 \$ par année. Le BFA élimine la déduction menant à une économie de 700 millions de dollars par année².
- **Gains en capital :** Les particuliers et les sociétés qui tirent un profit de la vente de placements ou d'actifs paient de l'impôt à la moitié du taux qui s'applique au revenu d'emploi. Le BFA maintient les exemptions à vie pour gains en capital existantes dans le secteur agricole et le secteur de la pêche, ainsi que pour les petites entreprises, mais impose le revenu des particuliers et des sociétés tiré de gains en capital au même taux que le revenu d'emploi, après rajustement pour tenir compte de l'inflation. Cela représente une économie de 11\$ mil-

liards de dollars par année pour le gouvernement. Permettre un ajustement en fonction de l'inflation encouragerait les investissements à long terme plutôt que la spéculation. Afin de promouvoir l'équité et de réduire la spéculation immobilière, le BFA instaure une exonération cumulative des gains en capital de 500 000 \$ pour les gains découlant de la vente d'une résidence principale, ce qui permettra au gouvernement d'économiser 1,5 milliard de dollars par année³.

- **Comptes d'épargne libres d'impôt :** Le coût des recettes perdues liées aux comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) est passé de 250 millions de dollars en 2012 à plus de 1 milliard de dollars en 2017. Le BFA fixe un plafond de cotisation à vie au CELI de 50 000 \$ pour éviter un trou dans les recettes fédérales. Au départ, le gouvernement économisera 120 millions de dollars par année. Ce montant atteindra des milliards de dollars à l'avenir.
- **Régimes enregistrés d'épargne-retraite :** Le BFA réduit la limite de cotisation annuelle à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à 22 000 \$, mais apporte d'importantes améliorations au Régime de pensions du Canada (voir le chapitre sur les personnes âgées et la sécurité de la retraite).
- **Déduction des frais de repas et de représentation des entreprises :** Les entreprises peuvent déduire la moitié de leurs frais de repas et de représentation, y compris le coût d'abonnements et de loges privées pour des événements sportifs. Le BFA annule cet allègement fiscal tout en préservant la déduction des frais de repas pour les camionneurs de longue distance (économie : 400 millions de dollars par année)⁴.
- **Subventions pour les combustibles fossiles :** Le BFA met fin à toutes les subventions octroyées au secteur des combustibles fossiles (voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques).

Mesure à prendre : Mettre fin à l'utilisation de paradis fiscaux à l'étranger

Le Canada perd plus de 15 milliards de dollars chaque année en raison de l'évasion fiscale facilitée par les paradis fiscaux. Plus de 300 milliards de dollars sont engrangés dans les paradis fiscaux internationaux. Les deux tiers des pertes de recettes fédérales liées à l'abus de paradis fiscaux sont probablement attribuables aux entreprises qui essaient d'éviter de payer l'impôt des sociétés. Bien que l'élimination de ce contournement

du régime fiscal exige une coopération internationale, le Canada pourrait prendre les mesures suivantes dès maintenant pour récupérer une partie des recettes perdues :

- Exiger des entreprises qu'elles démontrent que leurs filiales à l'étranger exercent des activités économiques, comme la production ou la vente, pour qu'elles soient reconnues comme des entités distinctes aux fins de l'impôt. Le projet de loi C-362, déposé par le député Murray Rankin, fournit un bon exemple de mesure législative en ce sens (recettes : 400 millions de dollars par année)⁵.
- Plafonner les paiements d'intérêts aux filiales étrangères, comme l'a recommandé l'OCDE dans son plan d'action sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, le plafond étant fixé à 10 % des bénéfices (recettes : 200 millions de dollars par année)⁶.
- Imposer une retenue d'impôt de 1 % sur les biens des sociétés canadiennes détenus dans des paradis fiscaux, qui se chiffrait à environ 299 milliards de dollars en 2017, soit le quart de tous les investissements directs canadiens à l'étranger (recettes : plus de 2 milliards de dollars par année).

Mesure à prendre : Imposer équitablement les entreprises de commerce électronique étrangères

Les entreprises de commerce électronique telles que Netflix, Google/YouTube, Amazon, Facebook, Uber et Airbnb prennent une part de plus en plus grande du marché canadien, mais ne paient pas ou paient peu d'impôts. Ces entreprises ont évité de payer des taxes de vente et des impôts sur le revenu en faisant affaire par l'entremise d'entités qui n'étaient pas physiquement présentes au Canada et qui, par conséquent, sont réputées ne pas être « actives » ici⁷.

Google, YouTube et Facebook accaparent maintenant 80 % de tous les dollars de publicité sur Internet (plus de 5 milliards de dollars par année). Les revenus canadiens de Google dépassent maintenant ceux de toutes les stations de télévision en direct canadiennes combinées. Pendant ce temps, les revenus publicitaires des journaux canadiens, tant imprimés que numériques, ont diminué de plus de 50 % depuis 2006. Cela a contribué à la fermeture de dizaines de journaux et à la perte de 16 000 emplois en journalisme au cours de la dernière décennie.

L'OCDE a fait de l'uniformisation des règles du jeu numériques une priorité et de nombreux pays membres ont adopté des mesures législatives en

ce sens. L'absence de mise à jour de notre politique fiscale crée une concurrence déloyale, cause d'importantes pertes d'emplois dans les secteurs du journalisme, des médias et de la culture, menace la vitalité de la culture canadienne et empêche de générer des centaines de millions de dollars de recettes pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le BFA force les entreprises de commerce électronique touchant un revenu canadien qui dépasse un certain seuil à payer l'impôt des sociétés sur les bénéfices réalisés par la vente ou la location de produits ou de services au Canada (recettes : jusqu'à 600 millions de dollars par année pour le gouvernement fédéral). Le BFA exige également que tous ceux qui vendent des biens ou des services matériels aux Canadiens perçoivent et versent la TPS/TVH et la TVP (revenus : environ 500 millions de dollars par année pour le gouvernement fédéral).

Le BFA élimine l'échappatoire de la publicité étrangère sur Internet qui permet aux entreprises canadiennes de déduire le coût de la publicité sur les sites Internet étrangers. Cela permettra de rapatrier environ 440 millions de dollars de dépenses publicitaires par année tout en augmentant les recettes fédérales de 750 millions de dollars et les recettes provinciales de 550 millions de dollars par année.

Mesure à prendre : Augmenter les taux d'imposition des sociétés

D'importantes réductions de l'impôt des sociétés depuis 16 ans n'ont pas réussi à stimuler davantage l'investissement et la croissance économique. Ces réductions ont plutôt entraîné des excédents de plus de 700 milliards de dollars pour les entreprises. Cet « argent inactif », qui pourrait être investi de façon productive, alimente plutôt une spéculation potentiellement déstabilisante et mène à d'intenses pressions pour que les gouvernements privatisent les services publics, notamment par l'entremise de partenariats public-privé (PPP) et de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le BFA augmente graduellement le taux fédéral d'imposition des sociétés de 15 % à 21 %, ce qui est légèrement inférieur au niveau atteint en 2006, mais semblable au taux de 21 % en vigueur aux États-Unis depuis le 1^{er} janvier 2018. Le taux d'imposition des petites entreprises sera augmenté à 15 % afin de maintenir la proportionnalité par rapport au taux d'imposition des sociétés, d'être uniforme avec le taux moins élevé d'impôt sur le revenu des particuliers et de réduire l'évitement fiscal par ceux qui font passer leur revenu personnel par l'entremise de sociétés privées. Le BFA limite également à 1 million de dollars par année le montant que les sociétés peuvent déduire pour un seul salaire (total des recettes générées : 12 milliards de dollars).

Mesure à prendre : Instaurer une taxe sur le carbone plus élevée et plus progressive

Le gouvernement fédéral a adopté la proposition de longue date du BFA d'instaurer un prix minimum national du carbone. Toutefois, cette mesure devrait être introduite à un rythme plus élevé, être plus progressive, et les recettes devraient être affectées à des mesures environnementales complémentaires.

Le BFA accélère la mise en œuvre d'un prix national du carbone, avec un prix minimum de 30 \$ la tonne requis d'ici le 1^{er} juillet 2019, prix qui augmentera de 10 \$ la tonne chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 50 \$ la tonne en 2021. Une part importante des recettes serait affectée à un remboursement des taxes « vertes » aux citoyens des provinces participantes, soit un chèque annuel équivalant à 10 \$ pour chaque adulte et à 5 \$ pour chaque enfant par dollar de taxe sur la tonne de carbone (par exemple, 300 \$ par adulte pour une taxe sur le carbone de 30 \$ la tonne).

Le reste des recettes tirées de la taxe sur le carbone du BFA servira à réaliser des investissements complémentaires dans des initiatives d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets, et à mettre en place des mesures visant à soutenir les travailleurs, les collectivités et les entreprises touchés (voir le chapitre sur la stratégie industrielle et la transition équitable). Le BFA apportera également des rajustements de taxes à la frontière (avec exemptions pour les biens provenant de pays pauvres) pour éviter que l'industrie canadienne soit désavantagée sur le plan concurrentiel et pour exercer des pressions sur d'autres pays visant à ce qu'ils imposent eux aussi des mesures semblables (recettes nettes : 1 milliard de dollars).

Mesure à prendre : Augmenter les impôts des banques et des institutions financières

Dix ans après la crise financière, le secteur financier a récupéré ses pertes et, apparemment, son orgueil. Les facteurs sous-jacents qui ont mené à l'effondrement – les entreprises « trop grandes pour faire faillite » qui recherchent des rendements élevés grâce à des produits financiers risqués – demeurent en grande partie en place. Entre-temps, le secteur financier bénéficie toujours d'un traitement fiscal préférentiel (la plupart des services financiers au Canada sont exemptés des taxes sur la valeur ajoutée comme la TPS/TVH), de l'exploitation facile des paradis fiscaux et de la garantie implicite que le gouvernement mette en œuvre des mesures de sauvetage en cas de crise⁸.

Les pays européens, dont l'Allemagne et la France, vont de l'avant avec une taxe sur les transactions financières (TTF) comme moyen de freiner

la spéculation excessive et de générer des recettes. Des taxes semblables existent sous différentes formes dans de nombreux autres pays, dont la Chine et Taïwan. Le Fonds monétaire international (FMI) a également proposé une taxe sur les activités financières (TAF) sur les bénéfices et la rémunération dans le secteur financier semblable à celle qui existe au Québec depuis un certain temps.

Le BFA impose une TAF de 5 % sur les bénéfices et la rémunération dans le secteur financier ou une TTF en collaboration avec les provinces (recettes : 5 milliards de dollars).

Mesure à prendre : Instaurer l'impôt sur la fortune (ou la succession)

L'inégalité de la richesse au Canada est beaucoup plus profonde que l'inégalité des revenus. Le FMI estime que le Canada pourrait produire 12 milliards de dollars par année en appliquant une nouvelle taxe d'à peine 1 % (semblable aux taux des impôts fonciers) sur la richesse nette de la tranche supérieure de 10 % des ménages. Le BFA applique une telle taxe, en plus d'un impôt minimal de 45 % sur la valeur des successions de plus de 5 millions de dollars, semblable à l'impôt sur les biens transmis par décès aux États-Unis (recettes : 2 milliards de dollars).

Notes

1 Voir la foire aux questions du gouvernement de la Norvège (en anglais) ici : <https://www.skatteetaten.no/en/International-pages/If-you-work-in-Norway-you-need-to/Norwegian-employer/Norwegian-employer/Articles/Tax-return/>.

2 De nombreuses estimations de revenus sont tirées du *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2017* du ministère des Finances Canada.

3 David Macdonald. 2017. *Preferential Treatment*, Centre canadien de politiques alternatives.

4 Richard Schmalbeck et Jay A. Soled. 2009. « Elimination of the Deduction for Business Entertainment Expenses » Duke Law School Scholarship Repository.

5 Chambre des communes du Canada, *Projet de loi C-362, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (substance économique)*.

6 Pour obtenir des détails sur cette question, voir la présentation du G20 soumise au parlement du Royaume-Uni au nom du BEPS Monitoring Group.

7 Agence du revenu du Canada. Exploitation d'une entreprise au Canada. Énoncé de politique sur la TPS/TVH P-051R2, date de révision : 29 avril 2005. Cet énoncé de politique remplace le P-051R1 du 8 mars 1999.

8 Toby Sanger. 2011. « Fair Shares: How Banks, Brokers and the Financial Industry Can Pay Fairer Taxes », Centre canadien de politiques alternatives.



AGRICULTURE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Une attention uniquement portée sur l'augmentation des exportations agricoles fait en sorte que le Canada compte moins d'agriculteurs, plus d'aliments importés par rapport aux aliments produits au pays, moins de transformation et une plus grande propriété étrangère.
- Les tendances démographiques et financières pourraient mener à des exploitations agricoles du Canada entièrement entre les mains de sociétés et de propriétaires absents dans 20 ans.
- Le réchauffement climatique a de graves répercussions sur l'agriculture; les tempêtes, les sécheresses, les inondations, les gelées précoces, les nouvelles maladies et les ravageurs accroissent les coûts, la volatilité des prix et l'incertitude.

CHOIX CLAIRS

- Créer de nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise qui appuient les exploitations agricoles diversifiées produisant des aliments pour les Canadiens et les Canadiennes, en remplaçant les importations de façon durable sur les plans écologique et économique.
- Créer des fiducies foncières et de quotas pour faciliter le transfert équitable d'actifs productifs à la prochaine génération d'exploitations agricoles familiales.
- Rediriger les fonds de recherche pour élaborer des stratégies de production à faible apport d'intrants qui réduisent les gaz à effet de serre liés à l'agriculture tout en améliorant la rentabilité des exploitations agricoles.

Le Canada doit réoutiller l'agriculture en tant que moteur économique en veillant à ce que les revenus agricoles et la richesse créée par les exploitations agricoles soient accessibles aux Canadiens et Canadiennes et à leurs collectivités. À cette fin, le BFA crée de nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise pour aider les exploitations agricoles à se diversifier de façon durable et de manière à réduire les importations; établit des fiducies foncières et de quotas pour aider à transférer les actifs productifs agricoles à la prochaine génération, ainsi que de nouveaux fonds de formation et d'enseignement afin de promouvoir et appuyer les emplois agricoles; et redirige les fonds de recherche pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au moyen de stratégies de production à faible apport d'intrants.

Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Mesure à prendre : Instaurer deux nouveaux programmes de gestion des risques, *Agri-Résilience* et *Agri-Infrastructure*, pour appuyer les exploitations agricoles diversifiées qui produisent des aliments pour les Canadiens et les Canadiennes.

Résultat : *Agri-Résilience* augmentera la diversité des exploitations agricoles grâce à des rotations prolongées des cultures, au pâturage planifié du bétail, à la réduction des intrants, à la régénération des sols, à la conservation des terres humides et à la transformation à la ferme. Ses avantages en matière d'adaptation aux changements climatiques stabiliseront les revenus agricoles et réduiront les paiements d'assurance. *Agri-Infrastructure* comblera les écarts entre les agriculteurs qui produisent des aliments locaux et régionaux et les consommateurs qui veulent les acheter en offrant un soutien aux entreprises communautaires d'emballage, de transformation, d'entreposage ou de distribution qui desservent les économies alimentaires locales et régionales.

Nouveaux instruments fiscaux

Mesure à prendre : Créer des fiducies foncières et de quotas, ainsi qu'un conseil subventionnaire de la main-d'œuvre agricole et un fonds d'enseignement agricole, afin de revitaliser les collectivités rurales, d'aider les jeunes et les nouveaux agriculteurs à réussir, et de faciliter le transfert équitable des actifs productifs à la prochaine génération d'exploitations agricoles familiales. Le conseil subventionnaire de la main-d'œuvre et le fonds d'enseignement distribueront respectivement 50 millions et 70 millions de dollars par année, tandis que les programmes de fiducies foncières et de quotas seront financés par le gouvernement fédéral au coût de 2,5 millions de dollars par année.

Résultats :

Le conseil subventionnaire de la main-d'œuvre agricole fera la promotion de bons emplois dans les collectivités rurales et rétablira une main-d'œuvre agricole qualifiée en appuyant l'embauche, la formation et le maintien en poste des travailleurs agricoles. Ce conseil ferait contrepoids aux déductions fiscales pour le matériel et les intrants qui ont contribué au dépeuplement rural et aidera les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre à mieux répondre à la demande des consommateurs pour les aliments produits dans les fermes canadiennes.

Le fonds d'enseignement agricole offrira des bourses aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux agriculteurs, appuiera la participation aux programmes d'apprentissage en agriculture et réduira les coûts de l'autoformation des agriculteurs offerte en dehors du système d'éducation officiel.

Les fiducies foncières et de quotas financeront le transfert intergénérationnel des actifs. Les agriculteurs à la retraite qui transfèrent des quotas ou

des terres à la fiducie verront leur valeur exonérée d'impôt et auront droit à une rente fondée sur la valeur de production du quota ou de la terre transférée. Les nouveaux agriculteurs admissibles feront une demande pour utiliser un quota ou des terres de fiducie en échange d'une partie des revenus tirés de leur utilisation et d'un engagement à continuer de produire pendant une période minimale.

Atténuation rentable des gaz à effet de serre (GES)

Afin de réduire considérablement les émissions de GES et de promouvoir la rentabilité des fermes, le BFA transférera le financement aux stations de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada vers l'élaboration et la promotion de stratégies de production à faibles intrants axées sur la réduction de l'utilisation d'engrais azotés synthétiques, d'herbicides et d'insecticides.



APPRENTISSAGE ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les récentes initiatives fédérales en matière de garde d'enfants, quoique positives, sont trop limitées sur les plans financier et stratégique pour offrir des services accessibles, abordables, inclusifs et de grande qualité.
- La norme de référence internationale admise pour les dépenses publiques consacrées à l'éducation préscolaire et à la garde d'enfants représente au moins 1 % du PIB pour les enfants âgés de 0 à 5 ans. À un taux annuel estimé à 0,5 %, le Canada dépense beaucoup moins que cette norme de référence minimale.
- Les frais de garde imposés aux parents à faible et à moyen revenu sont beaucoup trop élevés.

CHOIX CLAIRS

- Sur une période de 10 ans, augmenter les paiements de transfert conditionnels aux provinces et aux territoires afin que tous aient accès à des services de garde abordables et de grande qualité.
- Augmenter le financement fédéral des services de garde à l'enfance de 1 milliard de dollars par année jusqu'à ce que la norme de référence de 1 % du PIB soit atteinte, de sorte que le nouveau financement appuie uniquement l'expansion des services publics.
- Veiller à ce que le financement public soit versé directement aux programmes de garde à l'enfance dont l'objectif est de réduire les frais exigés des parents (à un maximum de 10 % du revenu après impôt des ménages) et d'augmenter les salaires de la main-d'œuvre.

Le BFA modifie l'approche du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) et augmente les dépenses publiques consacrées à l'établissement, dans chaque province, territoire et collectivité autochtone, de systèmes de garde d'enfants universels et complets qui sont gérés et financés par le secteur public.

Tout en respectant le rôle clé et unique que jouent les provinces et les territoires dans l'élaboration et la prestation de services d'AGJE et d'autres programmes sociaux, le BFA assume un rôle de leadership auprès du gouvernement fédéral, en reconnaissance de sa capacité financière accrue et de ses responsabilités uniques.

S'appuyant sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, le BFA reconnaît que les collectivités autochtones devraient être appuyées pour concevoir, offrir et gérer des systèmes et des services de garde à l'enfance qui répondent à leurs besoins et à leurs aspirations en matière d'autodétermination.

Selon le plan du BFA, d'ici 10 ans, tous les enfants canadiens pourront avoir accès à des services d'AGJE de grande qualité, peu importe leur lieu de résidence ou revenu familial, ou quelles que soient les circonstances, si leur famille le souhaite.

Mesure à prendre : En 2019-2020, transférer 1 milliard de dollars aux provinces, aux territoires et aux collectivités autochtones afin de commencer à bâtir des systèmes d'AGJE accessibles, abordables, inclusifs et de grande qualité. Le financement des collectivités autochtones appuiera la mise en œuvre de l'accord-cadre sur l'AGJE dirigé par les Autochtones.

Le financement des provinces et des territoires sera conditionnel à ce que les plans d'action infranationaux respectent des normes et des critères fondés sur des données probantes en ce qui concerne l'accès, l'abordabilité, la haute qualité et l'inclusivité de l'AGJE. Par exemple, les plans doivent :

- reconnaître que l'accès à des services d'AGJE de grande qualité est un droit pour tous les enfants et toutes les familles;
- consacrer une partie du financement public aux services (financement opérationnel), et non par l'intermédiaire de bons, d'allégements fiscaux, de frais subventionnés ou de transferts aux particuliers;
- adopter une approche planifiée et gérée par le secteur public en vue d'élargir les programmes d'AGJE réglementés au moyen de services publics et sans but lucratif;
- définir l'abordabilité comme s'il n'y avait aucuns frais, ou uniquement des frais calculés en fonction du revenu, de sorte qu'aucun ménage ne paie plus de 10 % de son revenu après impôt pour avoir accès à des services d'AGJE;
- faire du processus d'amélioration de la qualité une composante permanente et intégrale de la politique d'AGJE;
- reconnaître qu'une main-d'œuvre reconnue à sa juste valeur, bien formée et bien rémunérée est essentielle pour garantir la disponibilité et la qualité des services d'AGJE;
- s'engager à rendre des comptes au public pour veiller à ce que tous les fonds publics soient utilisés pour améliorer la disponibilité, l'abordabilité, la qualité et l'inclusivité des services d'AGJE;
- s'engager à l'égard de la pleine intégration des enfants handicapés, et reconnaître et célébrer la diversité culturelle;
- s'engager à fournir une gamme complète de services pour répondre aux besoins des familles et des enfants dans les collectivités, car il n'existe pas de solutions universelles;

- reconnaître que des systèmes universels et équitables de services d'AGJE de haute qualité et de congés parentaux sont des éléments complémentaires et essentiels d'une politique de soutien aux familles.

Mesure à prendre : Augmenter chaque année le budget du Canada consacré à l'AGJE jusqu'à ce qu'il atteigne au moins 1 % du PIB — la norme de référence internationale admise pour les dépenses publiques au chapitre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants — d'ici l'exercice 2029-2030.

D'importantes augmentations annuelles des transferts fédéraux aux provinces, aux territoires et aux collectivités autochtones sont nécessaires pour maintenir les services existants, tout en améliorant la qualité et l'abordabilité des milieux existants et en créant de nouveaux services publics et sans but lucratif qui répondent aux besoins variés des familles de partout au pays.



ARTS ET CULTURE

ENJEUX ÉLEVÉS

- L'identité canadienne est plus riche et plus complexe que jamais.
- Les arts et la culture continuent d'évoluer pour répondre aux goûts et aux demandes croissantes d'auditoires de plus en plus diversifiés.
- Les investissements fédéraux actuels dans la culture ne reflètent pas adéquatement la diversité de nos peuples.

CHOIX CLAIRS

- Élaborer les outils d'évaluation nécessaires pour assurer une évolution pertinente des pratiques artistiques et culturelles.
- Surveiller efficacement le flux des investissements dans les arts et la culture pour veiller à ce que l'industrie reflète la démographie canadienne et favorise la diversité des contextes culturels.
- Corriger les déséquilibres d'investissement par rapport aux changements démographiques culturels et régionaux et appliquer de multiples perspectives de diversité dans les décisions de financement.

Le Canada s'adapte aux changements de paradigme démographique et culturel qui modifient notre sentiment d'identité nationale. Le gouvernement fédéral suit-il le rythme de ces développements positifs et appuie-t-il l'évolution de notre culture? Ou est-ce que les nouveaux investissements ne font que renforcer les modèles coloniaux et les cultures dominantes qui, malheureusement, sont encore entachés de préjugés et de parti-pris, qu'ils soient implicites ou explicites?

Le BFA applaudit le lancement, l'an dernier, de Canada créatif, l'examen et l'analyse de la politique culturelle et du cadre de financement du gouvernement fédéral qui s'imposaient depuis longtemps. Nous devons approfondir les fondements de la politique sur les arts et la culture afin que l'exécution de ces deux politiques reflète mieux la multitude d'expériences canadiennes et assure leur représentation authentique.

Selon le recensement de 2016, 4,9 % de la population s'identifie comme Autochtone, 22,3 % comme membre des minorités visibles et 21,1 % parlent le français comme langue maternelle, tandis que 21,6 % parlent une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Cependant, un rapport de 2015 de la Canadian Actors' Equity Association a révélé que les milieux de travail dans les industries des arts et de la culture étaient entachés de préju-

gés contre les personnes qui déclaraient une ou plusieurs diversités (35 % de l'échantillon), ce qui avait des effets négatifs sur les décisions concernant les rôles, le revenu et le pouvoir, etc. Seulement 24 % des répondants étaient d'accord pour dire que les collectivités diversifiées du Canada étaient bien représentées sur scène dans les spectacles en direct.

CultureTrack, une étude publiée par Business for the Arts en 2018, a révélé que les Autochtones et les personnes de couleur sont 65 % plus susceptibles d'éviter les programmes culturels « parce que les activités ne reflètent pas des personnes de divers milieux ». C'est une considération importante pour les décideurs et les programmeurs. Bien que l'étude ait de nombreux avantages — elle catégorise également les données démographiques selon la langue (anglophones, francophones et allophones) et la citoyenneté — elle n'offre pas de ventilations raciales ou culturelles précises, ce qui souligne un préjugé dominant dans l'industrie. L'évolution culturelle est clairement un travail en cours.

Bien que les nouveaux investissements fédéraux dans les créateurs et le développement du contenu soient grandement appréciés, la façon dont ces fonds sont distribués suscite de vives inquiétudes. Le renforcement de l'excellence artistique eurocentrique, par exemple, produit plus de la même chose, et par les mêmes quelques personnes. Il se peut que les comités d'évaluation par les pairs n'aient pas les connaissances ou les perspectives nécessaires pour bien comprendre et examiner certaines propositions culturelles. Et en général, les artistes et les entreprises dont le travail est « excellent » grâce à des décennies de soutien gouvernemental bénéficient d'une boucle de rétroaction positive lorsque de nouveaux investissements devraient être prioritaires dans des développements qui améliorent la diversité sous de multiples angles, comme l'âge, le sexe, les Autochtones, la langue, les minorités raciales/PDC, les capacités, les LGBTQ2S+, etc.

Le BFA veille à ce que le langage bien intentionné dans Canada créatif concernant la représentation authentique soit continuellement appliqué. Pour ce faire, il établit des objectifs de financement clairs pour diverses pratiques artistiques et culturelles qui sont régulièrement surveillées, évaluées et mises à jour en fonction des changements démographiques. Le financement sera guidé par des objectifs stratégiques plus importants, comme la réconciliation avec les peuples autochtones, la parité hommes-femmes, l'équité pour les personnes racisées, sourdes, handicapées et autres personnes historiquement marginalisées, et la lutte contre les disparités régionales.

Le BFA veille à ce que ces cibles soient adoptées par les ministères gouvernementaux, les sociétés d'État et les organismes du portefeuille concernés par le développement des arts et de la culture.



ASSURANCE-EMPLOI

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les travailleurs temporaires et à temps partiel sont rarement admissibles à l'assurance-emploi (AE), et les prestations sont limitées lorsqu'ils y sont admissibles.
- Les femmes, les Canadiens racialisés et d'autres groupes marginalisés reçoivent de façon uniforme moins de soutien offert par l'assurance-emploi en raison de leur salaire moyen inférieur.
- La moitié des travailleurs dont la principale demande d'AE est des congés de maladie épuisent leurs prestations, ce qui indique que la durée n'est pas suffisante.
- Même s'ils cotisent à l'assurance-emploi, les travailleurs migrants n'ont pratiquement aucun moyen de demander des prestations parentales ou régulières.

CHOIX CLAIRS

- Fixer des conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi universelles à 360 heures de travail pour donner des chances égales aux travailleurs précaires.
- Fixer un plancher minimal de prestations pour tous les chômeurs, pas seulement pour ceux qui ont des enfants.
- Doubler la durée des congés de maladie de 15 à 30 semaines.
- Délivrer des permis de travail ouverts pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires et permettre aux migrants d'obtenir des prestations parentales.

L'assurance-emploi (AE) est un élément vital du filet de sécurité sociale du Canada, mais le programme a besoin de nouveaux investissements substantiels pour s'adapter à l'évolution du marché du travail et réduire l'inégalité des revenus.

Mesure à prendre : Établir des conditions nationales uniformes d'admissibilité fixées à 360 heures pour les prestations ordinaires et à 300 heures pour les prestations spéciales (un retour au niveau des prestations d'avant les années 1990) et rétablir l'accès aux prestations parentales pour les travailleurs migrants. Coût : 2\$ milliards de dollars par année.

Résultat : Au total, 250 000 travailleurs recevront des prestations ordinaires et des prestations spéciales.

Mesure à prendre : Augmenter la durée des congés de maladie de 15 à 30 semaines. Coût : 600 millions de dollars par année.

Résultat : Environ 180 000 personnes qui épuisent actuellement les prestations de congé de maladie de l'AE obtiendraient du soutien.

Mesure à prendre : Ajouter un supplément de faible revenu, de sorte qu'aucune prestation spéciale ne puisse être inférieure à 300 \$ par semaine. Coût : 900 millions de dollars par année.

Résultat : Réduction de l'inégalité envers les travailleurs à faible revenu.

Mesure à prendre : Rétablir le système d'appel des conseils arbitraux pour l'AE. Le Tribunal de la sécurité sociale constitué à la suite du budget de 2012 ne fonctionne pas pour les travailleurs et s'est avéré coûteux et inefficace. Bien que le processus légaliste ait réduit le nombre d'appels, le coût par appel est passé de 780 \$ à 2 040 \$. Nous nous attendons à ce que ce changement n'entraîne pas de coûts à moyen et à long terme.

Résultat : Plus de justice pour les travailleurs sans emploi.

Mesure à prendre : Augmenter les cotisations du taux projeté de 2019 de 1,66 \$ à 1,90 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération, sans modifier le maximum de la rémunération assurable.

Résultat : Les taux de cotisation à l'AE sont historiquement bas, ce qui limite la capacité du programme de s'adapter aux besoins des travailleurs. L'augmentation des taux fera augmenter les recettes d'environ 3,5 milliards de dollars en 2019, ce qui permettra au compte des opérations de l'AE de couvrir le coût des réformes proposées ci-dessus.



COMMERCE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les accords actuels du Canada en matière de commerce et d'investissement font en sorte qu'il est difficile de s'attaquer aux inégalités, d'élargir les services publics, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de mettre notre économie sur une voie plus durable.
- Les tarifs douaniers élevés imposés par l'administration Trump sur les exportations canadiennes aux États-Unis risquent de perturber considérablement l'économie canadienne et de mettre des emplois en péril.
- Les accords canadiens sur le commerce et l'investissement facilitent le commerce des combustibles fossiles et minent les mesures nationales de promotion de l'énergie renouvelable, ce qui nuit à nos chances de respecter les engagements du Canada en matière de changements climatiques.

CHOIX CLAIRS

- Mettre en pause les nouvelles négociations de libre-échange et organiser un examen public du modèle actuel de traité sur le commerce et l'investissement du Canada dans le but d'élaborer un nouveau modèle fondé sur les principes de justice sociale, d'inclusion économique et de durabilité environnementale.
- Créer un fonds d'adaptation pour soutenir les travailleurs et les collectivités touchés par les recours commerciaux des États-Unis.
- Élaborer une stratégie de promotion des échanges commerciaux qui aide le Canada à se tourner vers une économie sans carbone et à promouvoir une « clause de paix » sur les mesures nationales à l'échelle mondiale qui visent à promouvoir la transition vers l'énergie renouvelable.

Le Canada est pris dans une boucle de libre-échange. Malgré les rendements décroissants découlant de la libéralisation du commerce et des investissements et, de manière plus large, de la mondialisation des sociétés, les gouvernements fédéraux successifs ont simplement tenté de reproduire les mêmes types d'accords, souvent sans tenir compte du fait que la multiplication des règles de ces accords pourrait nuire à notre capacité de nous adapter à des circonstances changeantes, notamment une chute de la productivité et la stagnation des salaires, le besoin d'éliminer la dépendance sur les combustibles fossiles et les changements climatiques, pour n'en nommer que quelques-uns.

En fait, les accords de libre-échange traditionnels signés par le Canada se sont prolongés à de nombreux domaines non liés au commerce de façon à miner les services publics, à aggraver les inégalités, à prioriser les investissements nuisibles sur la protection de l'environnement, et de façon générale, à affaiblir notre démocratie. Cette situation a nui aux perspectives d'une économie plus durable chez nous et chez nos partenaires commerciaux, en particulier dans les pays en développement. Le BFA tourne la page sur ce modèle désuet de mondialisation, en oriente le Canada vers un programme de commerce et d'investissement plus durable et plus solidariste.

Mesure à prendre : Faire une pause relativement aux nouveaux accords bilatéraux sur le commerce et l'investissement et accorder 5 millions de dollars pour des audiences publiques et des consultations afin d'élaborer un nouveau modèle de traité sur le commerce et l'investissement fondé sur les principes de la justice sociale, économique et climatique et le respect du processus démocratique. Les dispositions clés de nos accords existants, comme le règlement des différends entre un investisseur et un État et les droits de propriété intellectuelle excessifs, vont manifestement à l'encontre de l'intérêt public. Cette enquête permettra également d'élaborer un nouveau processus de négociation de traités internationaux en matière de commerce et d'investissement fondé sur un engagement envers la transparence, l'inclusion et la responsabilisation. De plus, elle accordera la priorité à l'inclusion des voix autochtones et au respect des droits de la personne du début à la fin.

Mesure à prendre : Affecter 100 millions de dollars à la création d'un fonds d'adaptation pour les travailleurs et les travailleuses, les industries et les collectivités touchés par les mesures fallacieuses de l'administration Trump en matière de sécurité nationale et de recours commerciaux. Le Canada participera de façon constructive à des discussions visant à remplacer l'ALENA par un nouveau modèle plus juste de traité sur le commerce et l'investissement, mais il ne tolérera pas l'intimidation ni les mesures commerciales arbitraires des États-Unis.

Mesure à prendre : Dans le cadre de la Stratégie nationale de décarbonisation (voir le chapitre sur la stratégie industrielle et la transition équitable), le BFA donne à Affaires mondiales Canada le mandat d'élaborer une nouvelle politique de commerce et d'investissement qui retire le soutien au développement et à l'exportation des combustibles fossiles, qui est fondamentalement incompatible avec les priorités environnementales du pays (voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques) et favorise le commerce et l'investissement au sein d'une économie propre. En signe de bonne volonté, la nouvelle politique commerciale du Canada cherchera à conclure un accord international sur une clause de sécurité ou de paix, en vertu duquel les mesures de bonne foi visant à lutter contre les changements climatiques et à promouvoir l'énergie renouvelable ne seront pas contestées en vertu des accords sur le commerce et l'investissement.



DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ENJEUX ÉLEVÉS

- Pour atteindre les objectifs de développement durable, le Canada doit changer d'approche à l'égard de la coopération au développement.
- Le Canada consacre 0,26 % de son revenu national brut (RNB) au développement international, soit moins que la moyenne des pays de l'OCDE.
- L'aide canadienne au développement doit être assurée par des mécanismes plus intégrés et complexes, au moyen d'investissements et d'outils de financement nouveaux, substantiels et complémentaires.

CHOIX CLAIRS

- Aligner les politiques gouvernementales sur les objectifs de développement durable.
- Augmenter les dépenses de développement sur 10 ans grâce à des augmentations annuelles de 15 % de l'enveloppe de l'aide internationale.
- Faire en sorte que l'aide internationale du Canada cible les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles.

Le BFA 2019 renforcera considérablement le rôle et le leadership du Canada en matière de coopération internationale, aidant à l'édification d'un monde plus juste, plus durable et plus sécuritaire. Pour ce faire, il aligne la politique gouvernementale sur les objectifs de développement durable (ODD), augmente l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) du Canada et concentre davantage l'aide internationale et le financement du développement sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles.

Mesure à prendre : Lancer un plan exhaustif pour harmoniser la politique gouvernementale avec les ODD et établir un cadre pangouvernemental cohérent pour l'atteinte et la mesure des priorités du Canada en matière d'ODD au pays et à l'étranger.

La nouvelle unité des ODD d'Emploi et Développement social Canada établira une nouvelle commission nationale multipartite qui mobilisera les trois ordres de gouvernement, les autorités autochtones, la société civile, le secteur privé et d'autres Canadiens et Canadiennes.

Résultat : En collaboration avec l'unité des ODD, la commission nationale produira un plan d'action exhaustif, chiffré et pancanadien des ODD intégrant les engagements du gouvernement envers les peuples autoch-

tones du Canada. Ce plan décrira un processus inclusif pour l'élaboration d'un cadre national d'indicateurs, mobilisant les provinces, les territoires et les municipalités, collaborant avec eux pour recueillir des données internationales, ventilées par âge, race, origine ethnique et sexe, entre autres.

Mesure à prendre : Établir un calendrier de 10 ans pour une croissance graduelle et prévisible de l'EAI.

Les augmentations annuelles de 15 % (y compris les projections énoncées dans le budget fédéral de 2018) feront passer l'EAI de 5,5 milliards de dollars en 2018-2019 à 6,3 milliards de dollars en 2019-2020, 7,3 milliards de dollars en 2020-2021 et 8,4 milliards de dollars en 2021-2022. Ces ressources additionnelles s'accompagneront de mécanismes de financement nouveaux, souples, diversifiés et adaptés à divers partenaires de la société civile.

Résultat : Cet « ascenseur budgétaire » générera des augmentations annuelles prévisibles du budget d'aide, doublera l'EAI en cinq ans et permettra aux pays partenaires d'absorber les augmentations de manière efficace et conformément à leurs priorités. Au fur et à mesure que l'EAI augmentera, un montant proportionnel sera affecté au budget de base en matière d'aide humanitaire (prévention, intervention, secours et rétablissement), afin de l'aligner sur les dépenses de fin d'exercice types, y compris le financement pluriannuel et autonome pour les urgences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mesure à prendre : Fixer des objectifs supplémentaires clairs pour orienter l'aide internationale et le financement du développement du Canada vers les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles.

À compter de l'exercice 2019-2020, la moitié de l'aide bilatérale du Canada sera consacrée aux pays les moins avancés (PMA), aux pays à faible revenu (PFR) et aux contextes fragiles. D'ici 2022-2023, 0,12 % du revenu national brut (RNB) du Canada sera consacré à la coopération pour le développement des PMA.

Affaires mondiales Canada établira un nouveau plan d'action sur l'efficacité de l'aide internationale, avec des objectifs clairs conformes aux engagements en matière d'efficacité de l'aide internationale et du développement.

FinDev Canada affectera la moitié de ses investissements à des initiatives visant à réduire l'inégalité entre les femmes et les hommes, notamment par l'entremise de petites et moyennes entreprises (PME) dirigées par des femmes dans les pays à faible revenu intermédiaire (PFRI) et les PFR.

Résultat : Ces mesures renforceront la capacité d'Affaires mondiales Canada de faciliter un programme féministe vraiment transformateur qui ré-

pond aux besoins des organisations de défense des droits des femmes, qui établit un échéancier clair pour atteindre les objectifs ambitieux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le financement des programmes du Canada, et qui améliore les documents d'orientation actuels pour veiller à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes soient vraiment au cœur des programmes d'aide internationale du Canada.



ENJEUX ÉLEVÉS

- En mai 2018, 174 avis concernant la qualité de l'eau potable avaient été émis pour les Premières Nations.
- La Loi canadienne proposée sur la protection des eaux navigables continue d'exempter les pipelines et les lignes électriques.
- Le projet de pipeline Kinder Morgan à lui seul met en péril 1 355 cours d'eau.
- Plus de 213 milliards de litres d'eaux usées brutes ont été déversés dans nos cours d'eau en 2016.
- Les accords en matière de commerce et d'investissement du Canada ne protègent pas adéquatement la politique relative à l'eau.

CHOIX CLAIRS

- Mettre en œuvre les droits de la personne reconnus par les Nations Unies concernant l'eau et l'assainissement.
- Financer adéquatement l'infrastructure servant à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées dans les municipalités et chez les Premières Nations.
- Financer des évaluations environnementales rigoureuses et de solides études scientifiques et programmes de recherche en matière d'eau.
- Protéger les Grands Lacs, les eaux souterraines, les autres sources d'eau douce et les océans du Canada.
- Exclure l'eau en tant que bien, service ou investissement commercialisables dans les accords en matière de commerce et d'investissement du Canada.

Le Canada doit prendre des mesures pour reconnaître l'eau comme un droit de la personne, un bien commun confié au public. Les Nations Unies ont déclaré que l'accès à une eau salubre et à un système d'assainissement est un droit de la personne dans plusieurs résolutions ainsi que dans les Objectifs de développement durable (ODD) de 2015. Maintenant que le Canada a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), il doit obtenir des peuples autochtones le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause pour toutes les lois, tous les projets et toutes les politiques touchant l'eau.

Malgré les promesses répétées du gouvernement Trudeau de mettre fin aux avis concernant la qualité de l'eau potable chez les Premières Nations d'ici 2020, il y en a toujours plus de 100 à tout moment et il n'y a pas de plan détaillé pour régler le problème. La Loi proposée sur les eaux navigables canadiennes et les lois actuelles sur l'environnement et l'énergie ne protègent pas les cours d'eau contre les pipelines comme Trans Mountain, les mégabarrages comme le site C, la fracturation, l'exploitation minière, le forage pétrolier en mer en Nouvelle-Écosse, et plus encore. Les accords commerciaux comme l'ALENA encouragent la privatisation des services d'eau et

continuent d'accorder aux grandes sociétés le droit de poursuivre les gouvernements qui protègent l'eau.

Mesure à prendre : Renforcer l'infrastructure publique et communautaire d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées grâce aux mesures suivantes :

- Renforcer le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées en exigeant qu'il soit utilisé pour améliorer les infrastructures publiques ou communautaires d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées (coût : 6,5 milliards de dollars par année pendant six ans, puis 2,5 milliards de dollars par année à partir de la septième année);
- Mettre fin aux avis concernant la qualité de l'eau potable adressés aux Premières Nations (voir le chapitre sur les Premières Nations pour obtenir le coût);
- Mettre en œuvre le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées adopté en 2012, qui affecte 3,5 milliards de dollars au cours des deux prochaines années et 2 milliards de dollars par année par la suite;
- Engager 100 millions de dollars par année pour les infrastructures d'approvisionnement en eau dans les petites municipalités;
- Engager 75 millions de dollars par année pour la formation des préposés à l'entretien des systèmes d'eau, au programme d'agrément du secteur public et aux programmes de conservation.

Mesure à prendre : Améliorer et accroître le financement des évaluations d'impact environnemental de la façon suivante :

- Exécuter des évaluations pour tous les projets énergétiques et les projets d'exploitation minière, en consultation avec les collectivités touchées, et obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des nations autochtones (coût : 50 millions de dollars par année pendant trois ans);
- Effectuer une étude détaillée indépendante des effets de la mise en valeur des sables bitumineux sur l'environnement et la santé (coût : 30 millions de dollars par année pendant deux ans);

- Rétablir le financement fédéral pour les programmes liés à l'eau à Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et Transports Canada (coût : 80 millions de dollars par année pendant trois ans).

Mesure à prendre : Assurer la sécurité et la durabilité de l'eau douce au Canada par l'application des mesures suivantes :

- Mettre en œuvre un plan d'action exhaustif visant à protéger le bassin des Grands Lacs (coût : 500 millions de dollars la première année et 950 millions de dollars pour chacune des quatre années suivantes);
- S'engager à effectuer la cartographie du bassin versant, à établir des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau, à accroître le nombre de postes de surveillance et à former le personnel (coût : 300 millions de dollars sur trois ans);
- Créer un poste de ministre chargé de l'eau afin de coordonner les 20 ministères et plus qui établissent les politiques fédérales sur l'eau;
- Engager trois millions de dollars pour une stratégie de protection des eaux souterraines et un million de dollars pour une étude sur les exportations d'eau virtuelle du Canada.



ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ENJEUX ÉLEVÉS

- On calcule que l'écart au niveau de l'emploi entre les femmes et les hommes coûte à notre économie 4 % en PIB réel.
- Les femmes âgées de 25 à 54 ans effectuent toujours 10 heures de plus de travail non rémunéré à la maison par semaine que les hommes, et représentent 89 % des travailleurs qui prennent un congé parental.
- Les femmes et les filles représentent plus de la moitié de toutes les victimes de crimes violents et la nette majorité des victimes d'agression sexuelle et de harcèlement.

CHOIX CLAIRS

- Investir dans les secteurs où les femmes travaillent et gagnent un salaire décent.
- Offrir des services de garde accessibles, abordables et universels et un programme de congé de paternité rémunéré.
- Accroître le financement des organisations de femmes et appliquer un plan d'action national doté de toutes les ressources nécessaires pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

Trois femmes sur dix sur le marché du travail travaillent dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux, dans des professions telles que les soins infirmiers, l'enseignement et les services communautaires qui s'occupent de leur part disproportionnée du travail non rémunéré, en particulier la garde d'enfants¹.

Mesure à prendre : Investir dans les secteurs où les femmes travaillent aujourd'hui et veiller à ce que les dépenses de création d'emplois et d'infrastructure ciblent l'ensemble de la population active du Canada, dont 48 % est composée de femmes².

Résultat : En refermant l'écart entre les hommes et les femmes au niveau de l'emploi, en particulier chez les travailleurs très instruits, on ajoutera 4 % au PIB réel, selon le Fonds monétaire international³.

On estime à 608 000 le nombre de femmes qui travaillent à temps partiel, soit involontairement, soit en raison de leurs responsabilités familiales. Entre-temps, la dette des ménages représente 1,73 \$ de chaque dollar gagné⁴. Les femmes âgées de 25 à 54 ans effectuent toujours 10 heures de plus de travail non rémunéré à la maison par semaine et représentent 89 % des travailleurs qui prennent un congé parental.

Mesure à prendre : Offrir des mesures de soutien et de formation personnalisées aux femmes qui font face à des obstacles à l'emploi ou qui travaillent à temps partiel de façon involontaire; travailler avec les employeurs pour accroître le nombre de femmes qui présentent leur candidature, particulièrement celles qui font face à d'importants obstacles à l'emploi, comme les femmes handicapées, les femmes autochtones et les femmes célibataires; et reconnaître les qualifications des femmes qui n'ont pas travaillé pour s'occuper d'enfants et de membres de leur famille.

Résultat : L'ajout de 608 000 femmes à la population active dans des emplois à temps plein augmenterait la masse salariale de 17,7 milliards de dollars par année⁵. Cet argent allégerait le fardeau de la dette des familles et stimulerait la croissance économique.

Mesure à prendre : Investir dans un programme universel de services de garde des enfants (voir le chapitre sur la Garde des enfants) et instaurer un congé de paternité rémunéré, inspiré de la réussite du modèle du Québec. Ramener de 18 mois à 12 mois la durée du congé parental.

Résultat : Le travail non rémunéré sera distribué de manière plus équitable.

Les femmes et les filles représentent plus de la moitié de toutes les victimes de crimes violents et la nette majorité des victimes d'agression sexuelle et de harcèlement. Bien que le gouvernement fédéral ait augmenté le financement pour la prévention de violence, l'échelle du problème exige une attention accrue.

Mesure à prendre : Investir dans un plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes doté de toutes les ressources nécessaires, fondé sur le *Modèle de Plan d'action national*, ce qui harmonisera les dépenses fédérales par habitant avec les dépenses provinciales. Coût : 500 millions de dollars par année⁶.

Résultat : Les niveaux de violence faite aux femmes commenceront à baisser et les survivantes de la violence bénéficieront d'un soutien correspondant à leurs besoins. La baisse des taux de criminalité compenserait les 12,2 milliards de dollars par année estimés affectés aux programmes de lutte contre la violence faite aux femmes⁷.

Notes

¹ Statistique Canada. Tableau 14-10-0297-01 (anciennement CANSIM 282-0142) Caractéristiques de la population active selon la profession, données annuelles (x 1 000). Chiffres s'appliquant aux femmes de 15 ans et plus, 2017.

- 2** Statistique Canada. Tableau 14-10-0018-01 (anciennement CANSIM 282-0002) Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles (x 1 000). Chiffres s'appliquant aux femmes de 15 ans et plus, 2017.
- 3** Bengt PETERSSON et coll. , « Women are Key for Future Growth: Evidence from Canada », Washington, D.C. : Fonds monétaire international.
- 4** Statistique Canada. Tableau 36-10-0589-01 (anciennement CANSIM 378-0154) *Comptes économiques répartis pour le secteur des ménages, indicateurs du patrimoine, par caractéristique, annuel (pourcentage)*.
- 5** Statistique Canada. Tableau 14-10-0029-01 (anciennement CANSIM 282-0014) Emploi à temps partiel selon la raison, données annuelles (x 1 000). Chiffres s'appliquant au principal groupe d'âge actif, 25 à 54 ans, 2017.
- 6** Hébergement femmes Canada. 2015. Modèle de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles.
- 7** Josh HODDENBAGH, Ting ZHANG et Susan MCDONALD , *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada, 2014; Zhang, Ting et coll. *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada.



ÉGALITÉ RACIALE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le racisme structurel enraciné dans la colonisation et l'esclavage crée des inégalités systémiques pour les collectivités autochtones, les collectivités d'ascendance africaine et les collectivités de couleur.
- Pour éliminer le racisme, le gouvernement doit s'engager pleinement à apporter des changements transformateurs aux institutions, aux politiques et aux lois.

CHOIX CLAIRS

- Créer un plan d'action canadien contre le racisme (PACCR) pour examiner la façon dont toutes les lois et politiques influent sur les effets croisés de la race et d'autres facteurs démographiques.
- Recueillir des données ventilées par race et d'autres facteurs pour mesurer l'efficacité du PACCR.
- Adopter des lois et d'autres mesures de responsabilisation pour assurer la viabilité à long terme du plan d'action.

Les collectivités autochtones, les collectivités d'ascendance africaine et les autres collectivités de couleur ont toujours été parmi les plus marginalisées au Canada. Le racisme structurel, profondément enraciné dans les origines coloniales du Canada et l'esclavage des peuples africains, a produit des lois et des politiques visant à restreindre leurs droits économiques, sociaux et culturels et, dans certains cas, à les exclure de la société canadienne.

Malgré l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 et, en 2005, d'un plan d'action canadien contre le racisme (PACCR) prometteur mais avorté, le racisme systémique persiste dans la société canadienne et est maintenu et aggravé par la violence économique, les disparités entre les classes sociales et le racisme environnemental.

Le budget fédéral de 2018 a affecté 23 millions de dollars sur deux ans à une nouvelle stratégie nationale de lutte contre le racisme qui fait partie du programme de multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien. Le gouvernement prévoit tenir des consultations à l'échelle du pays pour élaborer une stratégie et affecter des fonds supplémentaires pour lutter contre le racisme et la discrimination à l'endroit des Autochtones, des femmes et des filles. Bien qu'il s'agisse d'une annonce bienvenue, la lutte contre le ra-

cisme ne peut se réduire à des conversations ou à des initiatives sur la discrimination et l'intolérance.

Mesure à prendre : Créer un nouveau PACCR chargé de déceler et de corriger les fondements structurels de l'inégalité raciale au Canada, comme les disparités entre les classes sociales et le racisme environnemental. Le nouveau PACCR devrait faire en sorte que les personnes d'ascendance africaine et les personnes de couleur ne soient pas simplement des participants à la consultation, mais des facilitateurs et des coordonnateurs du processus. Une optique intersectionnelle sera utilisée pour comprendre le colonialisme, le racisme envers les Noirs et le racisme envers les autres personnes de couleur, et le nouveau PACCR reconnaîtra clairement les nouvelles formes d'exclusion et de discrimination, comme l'islamophobie.

Mesure à prendre : Recueillir des données ventilées selon la race et d'autres facteurs pour mesurer l'efficacité du PACCR, qui ciblera le racisme structurel dans les domaines clés suivants (entre autres) :

- le marché du travail, y compris l'équité en matière d'emploi;
- les inégalités économiques et la pauvreté;
- le système de justice pénale et l'accès à la justice;
- le bien-être de l'enfance;
- le racisme environnemental;
- la santé et la santé mentale;
- le logement;
- les avantages sociaux et culturels;
- l'éducation;
- la protection des réfugiés, l'interdiction et l'immigration (y compris le recrutement de travailleurs migrants), la législation et la politique en matière de citoyenneté;
- les médias, les médias sociaux et les communications de masse.

Mesure à prendre : Fournir un financement durable à long terme pour le nouveau PACCR et ses consultations. Afin d'établir la confiance et d'assurer la reddition de comptes, un cadre de suivi et d'évaluation clair et transparent sera créé pour accueillir et intégrer la rétroaction et les préoccupa-

tions de la collectivité. Les consultations porteront sur les façons suivantes de créer un changement systémique :

- l'élaboration d'une loi contre le racisme;
- la création d'un organisme de surveillance indépendant pour la mise en œuvre (3 millions de dollars par année);
- la collecte et l'utilisation de données ventilées selon l'identité;
- l'élaboration d'analyses de l'incidence raciale pour toutes les politiques et lois gouvernementales, y compris le budget;
- un financement dédié et permanent pour les groupes communautaires et au sein des ministères afin de lutter contre le racisme (100 millions de dollars par année);
- le renforcement de la législation fédérale sur l'équité en matière d'emploi et l'encouragement des provinces et des territoires à adopter des lois semblables;
- la mise en œuvre des recommandations du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale à tous les niveaux de gouvernement;
- la création de mesures de responsabilisation à l'égard des ministères et des ministres;
- la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour adopter une stratégie de lutte contre le racisme et un plan d'action pour le changement systémique.



L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les revenus tirés des frais de scolarité ont triplé depuis 1996, année où le financement fédéral de l'enseignement postsecondaire (EPS) a diminué considérablement.
- La dette publique des étudiants a atteint 28 milliards de dollars en 2012, montant qui ne tient pas compte de l'ensemble de la dette privée.
- Le Canada dépense moins en formation et en apprentissage de métiers spécialisés que la plupart des pays industrialisés.

CHOIX CLAIRS

- Rétablir le financement fédéral de l'enseignement postsecondaire et établir des normes au moyen d'une loi fédérale sur l'EPS.
- Éliminer les frais de scolarité pour tous les étudiants de tous les programmes d'EPS.
- Investir dans l'apprentissage des métiers spécialisés et l'éducation des adultes, et offrir de la formation aux personnes qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi.

Le Budget fédéral alternatif établit, pour l'enseignement postsecondaire (EPS), un nouveau cadre stratégique qui élargit l'accès à une éducation et à une formation supérieures de grande qualité financées par le secteur public. Le cadre s'attaque à des décennies de négligence en lançant deux nouveaux instruments de politique publique, soit le Transfert pour le renouvellement de l'EPS (TR-EPS), qui aidera à ramener les frais de scolarité à zéro pour tous les étudiants du niveau postsecondaire, et la Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire.

Le Transfert pour le renouvellement de l'EPS sera financé en partie par l'élimination du crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité (économie de 1,66 milliard de dollars par année), de la Subvention canadienne pour l'emploi (économie de 300 millions de dollars par année), du crédit d'impôt pour REEE (économie de 300 millions de dollars par année), du crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants (économie de 160 millions de dollars par année), et par la réduction du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

En outre, le Budget fédéral alternatif charge un groupe de travail parlementaire d'examiner une norme sur le « travail décent » que les établissements d'enseignement postsecondaire devraient respecter pour avoir droit

au TR-EPS. La norme inclura un salaire minimum de 15 \$ et, pour les cadres supérieurs, un salaire maximum qui serait lié au revenu du premier ministre de la province ou du territoire où se trouve un établissement d'EPS. Le groupe de travail déterminera également si les fonds de réserve ou les investissements importants détenus par les établissements d'EPS sont conformes à la Loi sur l'EPS proposée par le Budget fédéral alternatif.

Mesure à prendre : Ramener aux niveaux de 1995-1996 les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires au titre de l'EPS en tenant compte de l'augmentation des inscriptions et de l'inflation. Le financement du TR-EPS sera séparé du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et sera disponible pour les provinces, les territoires et les établissements d'EPS conformément à la Loi sur l'EPS que nous proposons. Coût : 5,76 milliards de dollars par année.

Mesure à prendre : Éliminer tous les frais de scolarité dans tous les programmes d'EPS au moyen d'un transfert continu fondé sur les niveaux de financement de 1995-1996 (avant les compressions budgétaires). Pour avoir droit à ces fonds, les autorités provinciales ou territoriales doivent s'engager à assumer leur part correspondante de ces coûts et à respecter la Loi sur l'EPS. Coût : 3,77 milliards de dollars par année.

Mesure à prendre : Réunir de meilleures données sur le marché du travail (coût : 15 millions de dollars par année), créer un forum fédéral des partenaires du marché du travail (coût : 50 millions de dollars sur 10 ans), offrir de la formation aux Canadiens et aux Canadiennes sans emploi qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi (coût : 300 millions de dollars par année), renforcer la formation par l'apprentissage offerte par les syndicats (coût : 125 millions de dollars par année) et harmoniser les exigences provinciales et territoriales en matière de formation par l'apprentissage et de certification (coût : 15 millions de dollars par année). De plus, le Budget fédéral alternatif établit un ratio d'apprentissage obligatoire pour tous les projets d'infrastructure et les contrats d'entretien fédéraux. Coût total : 505 millions de dollars.

Mesure à prendre : Éliminer les intérêts sur les prêts par l'entremise du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et prolonger l'aide de l'étape 2 pour tous les emprunteurs du PCPE cinq ans après l'obtention du diplôme (coût : 1,15 milliard de dollars). Les étudiants à temps partiel (comme les étudiants à temps plein) ne seront pas tenus de rembourser leurs dettes du PCPE pendant six mois après avoir obtenu leur diplôme. Les étudiants des cycles supérieurs pourront également avoir droit aux bourses offertes dans le cadre du PCPE (coût : 25 millions de dollars). Coût total : 1,175 milliard de dollars.

Mesure à prendre : Quelque 1 250 étudiants de plus auront droit à des bourses d'études supérieures du Canada, d'une valeur de 20 000 \$ par bourse. Coût : 25 millions de dollars.

Mesure à prendre : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada rétablira les cours d'anglais langue seconde (ALS) qui seront maintenus à perpétuité en tant qu'élément du TR-EPS conformément à la Loi sur l'EPS. Ce financement sera lié à l'indice des prix à la consommation. Coût : 54 millions de dollars.

Mesure à prendre : Présenter une Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire inspirée de la Loi canadienne sur la santé afin de s'assurer que les provinces et les territoires respectent les principes fondamentaux de l'universalité, de l'accessibilité, de l'intégralité, de la gestion publique et de la liberté d'expression dans leurs systèmes d'EPS.

Résultat : L'enseignement postsecondaire deviendra abordable pour tous les étudiants au Canada.



ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ENJEUX ÉLEVÉS

- Les changements climatiques menacent la prospérité et le bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes.
- La politique climatique des gouvernements fédéral et provinciaux et les contributions canadiennes aux initiatives de financement climatique mondial jusqu'à présent ne reflètent pas l'ambition des objectifs climatiques du Canada.
- La pollution et l'exposition aux substances toxiques ont des effets négatifs importants sur la santé des Canadiens et Canadiennes, l'environnement et l'économie.

CHOIX CLAIRS

- Mettre en œuvre et renforcer les systèmes fédéraux de sécurité pour la tarification du carbone.
- Supprimer toutes les subventions directes et indirectes pour l'exploration, l'exploitation et le transport de combustibles fossiles.
- Fournir aux ministères et organismes de réglementation un financement suffisant pour la gestion des substances toxiques, y compris les pesticides.
- Contribuer à la juste part du Canada au financement global pour le climat.

Il est essentiel de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques, les substances toxiques et la conservation de la nature et de la biodiversité afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent jouir d'un environnement sain et d'une vie saine, et que le gouvernement fédéral joue un rôle responsable dans la promotion de la durabilité environnementale et de la justice à l'échelle mondiale¹.

Changements climatiques et durabilité énergétique

Le BFA fixe un nouvel objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2040. Les interventions suivantes nous aideront à y arriver.

Mesure à prendre : Appliquer et renforcer le système fédéral actuel de sécurité pour la tarification du carbone en continuant d'augmenter la tarification fédérale minimale du carbone après 2022 de 10 \$ la tonne par année. Les systèmes de tarification fondés sur le rendement (traitement moins strict) seraient temporaires et limités aux secteurs où il existe des preuves que les fuites de carbone résulteraient du prix intégral du carbone.

Mesure à prendre : Divulguer les coûts de toutes les dépenses fédérales directes et la valeur des déductions fiscales réclamées pour l'exploration, la mise en valeur et la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel. Après la divulgation, le gouvernement amorcera des travaux avec les pays partenaires pour définir les subventions « inefficaces » aux combustibles fossiles, en vue d'éliminer progressivement ces subventions à l'échelle mondiale conformément aux engagements mondiaux. Le Canada s'engagera alors à éliminer toutes les subventions fédérales restantes sur cinq ans, y compris la déduction pour amortissement accéléré (DAA) pour le gaz naturel liquéfié, les frais d'aménagement au Canada (FAC) et les frais d'exploration au Canada (FEC), et les déductions pour les actions accréditatives pour les combustibles fossiles, qui, ensemble, coûtent 300 millions de dollars par année au gouvernement.

Mesure à prendre : Contribuer à la juste part du Canada dans le financement mondial de la lutte contre les changements climatiques en fournissant 3 milliards de dollars par année de 2021 à 2025, et explorer les possibilités de générer du financement à partir des redevances sur les combustibles de soute utilisés en aviation internationale et en transport maritime.

Mesure à prendre : Fournir 600 millions de dollars chaque année pour compenser le coût des rénovations effectuées pour accroître l'efficacité énergétique et de la construction de maisons écoénergétiques. Cet argent sera divisé entre les communautés éloignées (100 millions de dollars), le nord du Canada (200 millions de dollars) et les ménages à faible revenu (300 millions de dollars), en plus de fournir 10 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir la modernisation des immeubles résidentiels à logements multiples.

Substances toxiques et conservation

Afin de protéger les Canadiens et Canadiennes et notre environnement contre les expositions à des substances toxiques, le BFA fournit un financement accru aux ministères fédéraux compétents chargés de la réglementation pour qu'ils évaluent et gèrent les substances toxiques, y compris les pesticides, et qu'ils réagissent aux progrès scientifiques dans la compréhension des risques pour l'environnement et la santé, de l'évolution des habitudes d'utilisation et des nouveaux produits sur le marché.

Mesure à prendre : Engager 100 millions de dollars par année pour l'évaluation des produits chimiques et les activités de réglementation, 100 millions de dollars de plus par année pour l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de ses règlements, et 100 millions

de dollars par année pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin d'évaluer les risques et d'améliorer sa conformité et son application. Engager 10 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour relancer et élargir le Réseau national de suivi et de surveillance des pesticides.

Mesure à prendre : Fournir 85 millions de dollars par année pour établir des réseaux d'aires marines protégées et accroître la recherche environnementale et l'application de la loi en matière d'aquaculture. Injecter 25 millions de dollars de plus par année dans les programmes de gestion et de protection des oiseaux du Canada.

Notes

1 Pour plus de détails sur ces questions et mesures du BFA, y compris une liste complète des subventions aux combustibles fossiles qui seront éliminées progressivement, voir les recommandations de la Coalition du budget vert pour le budget fédéral de 2019, disponibles à l'adresse www.greenbudget.ca.



IMMIGRATION

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le taux de chômage des immigrants moins récents est semblable à celui des nonimmigrants, mais leur taux d'emploi est plus faible.
- Les immigrants récents gagnent 63 cents pour chaque dollar que gagnent les travailleurs nés au Canada.
- Le taux de faible revenu est de 31,4 % pour les immigrants récents, de 17,9 % pour les immigrants en général et de 12,5 % pour les nonimmigrants.
- Les frais de citoyenneté sont passés de 100 \$ à 530 \$ en 2014-2015.
- 475 personnes sont dans des centres de détention de l'immigration à tout moment. Au cours des trois premiers trimestres de 2017-2018, environ 7 300 migrants ont été détenus, dont 155 enfants.
- Au moins 17 personnes en détention aux fins de l'immigration sont décédées depuis l'an 2000.

CHOIX CLAIRS

- Investir dans la reconnaissance des titres de compétences étrangers et les programmes de transition pour les immigrants et les réfugiés formés à l'étranger.
- Accorder à tous les travailleurs migrants au Canada, ainsi qu'à tous les futurs arrivants, l'accès à la résidence permanente.
- Assurer l'équité en matière d'emploi pour les groupes racialisés.
- Réduire les frais de citoyenneté.
- Imposer un moratoire sur tous les renvois jusqu'à ce que des réformes soient en place et mettre fin immédiatement à toutes les détentions en matière d'immigration lorsqu'il n'y a pas de problème de sécurité.
- Offrir à tous les enfants vivant au Canada l'Allocation canadienne pour enfants, quel que soit le statut d'immigration de leurs parents.

Le BFA prend les mesures suivantes à l'égard de la politique canadienne sur les réfugiés, des programmes de parrainage, des programmes d'exécution de la loi et d'établissement en matière d'immigration, de l'aide à la main-d'œuvre et des procédures de citoyenneté et d'admissibilité.

Parrainage

Le plafonnement annuel de la composante de parrainage de la politique d'immigration du Canada et les exigences relatives au revenu minimum des répondants éventuels sont injustement discriminatoires à l'égard des Canadiens racialisés, qui font également l'objet d'enquêtes d'immigration déraisonnables liées à des accusations souvent fausses de mariage frauduleux.

Mesure à prendre : Abroger le plafond annuel (actuellement 10 000 demandes par année) et l'exigence relative au revenu minimum pour le parrainage de parents et de grands-parents, deux facteurs qui entravent la réunification des familles racialisées, puisque les Canadiens racialisés, en particulier ceux de l'Inde, de la Chine et d'autres pays du Sud, ont des revenus systématiquement inférieurs à ceux des Canadiens blancs.

Mesure à prendre : Enjoindre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) de cesser de cibler les victimes de mauvais traitements dans le cadre d'une enquête sur l'immigration fondée uniquement sur les allégations du répondant.

Application de la loi

La pratique de la détention aux fins de l'immigration pour une période indéterminée et de la détention d'enfants est toujours en vigueur. Les détenus sont souvent détenus dans des prisons provinciales, parfois en isolement cellulaire, malgré les préoccupations des Nations Unies et la condamnation des tribunaux canadiens. Le régime opaque des certificats de sécurité du Canada condamne toujours les résidents soupçonnés de représenter une menace à la sécurité dans le cadre d'un procès secret qui aboutit à l'expulsion.

Mesures à prendre : Imposer immédiatement un délai de 60 jours pour la détention des immigrants, mettre fin à la détention des enfants et à leur séparation de leur famille, mettre fin à la pratique de loger les détenus de l'immigration dans les prisons canadiennes et interdire l'isolement cellulaire des détenus de l'immigration. Enjoindre à IRCC de recueillir et de diffuser des données désagrégées sur les détentions. Imposer un moratoire sur tous les renvois jusqu'à ce que des réformes soient apportées au système de détermination du statut de réfugié et au système d'immigration. Il faut mettre fin au régime de certificats de sécurité et à toutes les procédures d'expulsion qui en découlent.

Services d'établissement pour immigrants

Les services d'établissement pour immigrants financés par IRCC et la formation linguistique (à l'extérieur du Québec) ne sont offerts qu'aux réfugiés au sens de la Convention et aux résidents permanents.

Mesures à prendre : Élargir l'admissibilité aux services à tous ceux qui en ont besoin, y compris les demandeurs du statut de réfugié, les travailleurs migrants, les citoyens et les personnes ayant un statut d'immigration précaire. Le BFA supprime la restriction qui empêche les travailleurs d'établissement financés par IRCC d'aider les clients dans le cadre de demandes et de formulaires liés à l'immigration et aux réfugiés, et réforme la formule nationale de financement de l'établissement afin d'assurer un financement équitable pour les services dans les petites collectivités rurales et nordiques et pour les services francophones à l'extérieur du Québec. Coût : 50 millions de dollars.

Réfugiés

Mesures à prendre : Retrait de l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis. Cela permettra aux réfugiés d'entrer au pays et de présenter des demandes d'asile humainement et en toute sécurité aux points d'entrée réguliers et à tous les autres points de passage. Le Canada éliminera également la Politique de pays d'origine désignés (POD), qui est discriminatoire envers les réfugiés en fonction du pays d'origine, et régularise le statut de tous les anciens cas de réfugiés et des immigrants sans statut.

La discrimination sur le marché du travail et la résidence permanente

Les immigrants continuent d'être victimes de discrimination sur le marché du travail en raison du manque de reconnaissance de leurs titres de compétence et du racisme systémique. Le refus du statut de résident permanent aux travailleurs migrants (y compris les aidants naturels) et les obstacles législatifs auxquels ils sont confrontés pour obtenir ce statut les rendent extrêmement vulnérables à l'exploitation. Entretemps, les résidents permanents du Canada peuvent être interdits de territoire pour criminalité s'ils sont reconnus coupables de certaines infractions, même s'ils ont déjà purgé leur peine au criminel.

Mesures à prendre : Investir dans la reconnaissance des titres de compétences étrangers et les programmes de transition, donner à tous les travailleurs migrants la possibilité d'obtenir le statut de résident permanent et mettre fin au double châtiment des noncitoyens inhérent aux règles actuelles d'interdiction de territoire pour criminalité au Canada.

Citoyenneté

Les frais de citoyenneté demeurent un obstacle pour les demandeurs à faible revenu.

Mesure à prendre : Réduire les frais de demande de citoyenneté à 100 \$ (à un coût de 17 millions de dollars par année pour le gouvernement) et inclure une demande de dispense des frais de demande de citoyenneté pour tous les demandeurs qui touchent des prestations d'aide sociale, de pension, d'assurance-emploi ou d'indemnisation des accidentés du travail.

Allocation canadienne pour enfants

Mesure à prendre : Offrir à tous les enfants vivant au Canada l'Allocation canadienne pour enfants, quel que soit le statut d'immigration de leurs parents. Coût : 10 millions de dollars par année.



L'INFRASTRUCTURE ET LES VILLES

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le nombre de navetteurs qui conduisent pour se rendre au travail a diminué de seulement 1,3 % de 2006 à 2016.
- En 2018, les dépenses d'infrastructure du gouvernement sont inférieures à ce qu'elles étaient en 2008 en pourcentage du PIB.
- Depuis 1970, il y a eu 27 études et audiences publiques très médiatisées sur la question du train à grande vitesse, mais aucun projet majeur n'a été réalisé.

CHOIX CLAIRS

- Créer une banque de l'infrastructure publique pour remplacer la Banque de l'infrastructure du Canada.
- Créer un Fonds de transformation de l'infrastructure durable pour accorder la priorité aux projets d'infrastructure qui permettent de réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre.

Une banque de l'infrastructure vraiment publique

Les investissements dans les infrastructures publiques sont la cible de critiques depuis toute une génération. Pendant la majeure partie de cette période, l'investissement global insuffisant a constitué la principale préoccupation, mais il y a toujours eu divers problèmes liés à la façon dont les fonds sont attribués (par exemple, de façon inefficace et non redditionnelle).

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) créée par le gouvernement actuel ne corrige pas ces erreurs du passé. Au contraire, comme la BIC exige que les entreprises garantissent également des rendements élevés aux investisseurs et aux profiteurs du secteur privé, la Banque de l'infrastructure accorde la priorité aux bénéfices des sociétés plutôt qu'au bien public, alourdit le fardeau des municipalités en exigeant des taux d'intérêt plus élevés et, en fin de compte, produira moins d'infrastructures publiques à un coût plus élevé que les autres formats.

Le Budget fédéral alternatif remplace la BIC par une véritable banque de l'infrastructure vraiment publique (coût : 1 milliard de dollars par année, déduction faite des affectations existantes de la BIC). Cette institution devra offrir des prêts à faible coût pour des projets d'infrastructure publique.

La nouvelle banque établira également un centre d'expertise qui effectuera des analyses dans des domaines comme la planification des infrastructures et la gestion des actifs, et fournira aussi des filtres économiques, sociaux et environnementaux pour tous les projets.

Fonds de transformation de l'infrastructure durable

Nous amorçons une période d'investissements importants dans les infrastructures. Les décisions prises au cours des prochaines années détermineront l'impact écologique du Canada pendant le prochain demi-siècle.

Les choix en matière d'infrastructures publiques jouent un rôle important dans l'établissement d'un avenir durable. Les provinces qui ont décidé d'investir dans l'hydroélectricité il y a des années, par exemple, produisent moins de carbone que celles qui ont construit des centrales à combustibles fossiles. Les collectivités qui ont investi dans le transport en commun sont plus propres que celles qui ont construit des réseaux routiers favorisant l'étalement urbain.

La prochaine période d'investissement doit viser un renouvellement réel plutôt qu'un remplacement non durable et myope.

Le Budget fédéral alternatif augmente le financement à court terme pour les infrastructures publiques essentielles, accorde la priorité aux projets qui permettront de réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre (GES) et décourage le développement à forte intensité de carbone. Le Budget fédéral alternatif complète les engagements fédéraux existants jusqu'à concurrence de 6 milliards de dollars par année (18 milliards de dollars de dépenses au cours des trois prochaines années) pour élargir la portée de nouveaux projets et en accélérer la réalisation.

Le Fonds de transformation des infrastructures durable fournira des ressources pour des projets ambitieux dans les catégories suivantes :

- expansion du transport en commun, y compris les pistes cyclables, afin de réduire les temps de déplacement et d'amener plus de gens à utiliser le transport en commun;
- expansion des projets d'infrastructure à électricité propre et à émission zéro, y compris la production et le transport d'énergie, et le réseau de transport;
- projets de réduction des déchets qui augmentent la capacité de recyclage et détournent les déchets des sites d'enfouissement;

- projets énergétiques de quartier qui augmentent la production centralisée d'énergie thermique pour le chauffage et l'eau chaude;
- expansion du train à grande vitesse pour accroître l'efficacité des déplacements interurbains dans les corridors Windsor-Toronto-Québec, ainsi que Calgary-Edmonton, Vancouver-Portland et partout ailleurs où c'est logique.



LES JEUNES

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le travail précaire et non assuré est en hausse chez les jeunes travailleurs.
- Les lois canadiennes régissant les normes d'emploi et l'assurance-emploi sont désuètes.
- Les politiques publiques ne reflètent aucune mesure d'équité intergénérationnelle et ne tient pratiquement pas compte des besoins des jeunes générations.

CHOIX CLAIRS

- Lancer une Initiative pour les jeunes travailleurs afin d'aider ceux-ci à entrer sur le marché du travail.
- Recueillir de meilleures statistiques sur l'emploi chez les jeunes afin d'améliorer les décisions et la planification qui ont trait aux politiques publiques.
- Mettre fin aux stages non rémunérés dans les secteurs de l'économie réglementés par le fédéral et mieux appliquer les lois en vigueur qui ont trait à la classification erronée des stagiaires non rémunérés.

Le Budget fédéral alternatif améliore l'activité sur le marché du travail et la situation de l'emploi chez les jeunes (de 15 à 34 ans) en mettant en œuvre une Initiative pour les jeunes travailleurs, en réunissant de meilleures statistiques, en mettant fin aux stages non rémunérés chez les employeurs sous réglementation fédérale et en appliquant proactivement les lois fédérales et provinciales relatives aux stages non rémunérés.

Initiative pour les jeunes travailleurs

Les lois fédérales relatives à la sécurité du revenu et au travail ne sont pas adaptées aux réalités du marché du travail que sont les emplois précaires et atypiques. Il faut actualiser le Code canadien du travail et la Loi sur l'assurance-emploi pour tenir compte de l'expérience des jeunes travailleurs.

Mesure à prendre : En s'appuyant sur le rapport « L'équité au travail : normes fédérales du travail pour le XXI^e siècle¹ », le Budget fédéral alternatif demande instamment à Emploi et Développement social Canada de charger un groupe d'experts d'effectuer un examen de toute loi relative au travail et de déterminer si ces lois reflètent les conditions du marché du travail pendant tout le cycle économique. Coût : 7 millions de dollars.

Mesure à prendre : Guidé par l'hypothèse selon laquelle les entreprises qui investissent dans la formation de leurs employés seront plus susceptibles de garder ces employés à temps plein et de façon permanente, le Budget fédéral alternatif adopte une loi exigeant que tous les employeurs dont la masse salariale dépasse 250 000 \$ investissent l'équivalent de 1 % de leur masse salariale dans la formation des jeunes employés². Ceux qui ne respecteront pas ce montant devront payer la différence afin de financer l'Initiative pour les jeunes travailleurs.

Mesure à prendre : En collaboration avec les conseils de développement sectoriel pertinents, un Conseil de planification du marché du travail pour les jeunes mettra les gens en contact avec les emplois et veillera à ce que les employeurs assument une plus grande partie de la responsabilité de la formation des employés. Avec Statistique Canada ou par lui-même, il réunira des données quantitatives sur les possibilités d'emploi (pour tous les groupes d'âge), les avantages sociaux en milieu de travail, l'activité dans l'économie « à la demande », les stages non rémunérés ou peu rémunérés, les taux de placement des établissements postsecondaires publics et privés ainsi que des données qualitatives sur l'expérience des jeunes sur le marché du travail. Le conseil visera à déterminer les causes et à trouver des réponses à la pression à la baisse sur les salaires et à la précarité sur le marché du travail. Coût : 30 millions de dollars.

Mesure à prendre : Le Conseil de planification du marché du travail pour les jeunes fera la promotion d'un Fonds de renouvellement de l'effectif dont il supervisera le versement de l'argent. Le fonds offrira de l'aide financière aux entreprises qui pratiquent le partage d'emplois entre les travailleurs en âge de prendre leur retraite et les nouveaux employés, où les travailleurs âgés travaillent volontairement à mi-temps et touchent la moitié de leur salaire pour faire fonction de mentors auprès des nouveaux employés pendant les trois années précédant leur retraite. Les fonds serviront à couvrir les coûts d'intégration des nouveaux employés et à compléter les salaires. Coût : 100 millions de dollars.

Mesure à prendre : Tous les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral et par l'entremise de la Banque de l'infrastructure publique du Budget fédéral alternatif (voir le chapitre sur L'infrastructure et les villes) réserveront pour les jeunes travailleurs au moins le quart des emplois qu'ils créent et au moins un dixième des emplois créés pour les jeunes travailleurs des groupes historiquement marginalisés et en quête d'équité.

Mesure à prendre : Le Budget fédéral alternatif charge le gouvernement fédéral de fournir aux organismes sans but lucratif un financement annuel

pour 20 000 stages rémunérés de six mois à 15 \$ l'heure. Coût : 300 millions de dollars.

Collecte de statistiques

On demande aux jeunes Canadiennes et Canadiens d'occuper beaucoup plus de postes atypiques que les générations précédentes. Le Budget fédéral alternatif prie instamment Statistique Canada de réunir des données mensuelles sur les stages non rémunérés, le travail précaire (y compris les postes à temps partiel et à contrat, ainsi que le travail autonome), le travail non rémunéré et le bénévolat.

Les stages et le Code du travail

Le Budget fédéral alternatif met en œuvre (avant les prochaines élections fédérales) les réformes réglementaires du Code canadien du travail énoncées dans le budget de 2017, qui proposent de limiter les stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale. Le Budget fédéral alternatif élimine tous les stages non rémunérés, sous quelque forme que ce soit, dans les secteurs sous réglementation fédérale et donne instruction au gouvernement fédéral de travailler avec les provinces et les territoires pour identifier et pénaliser les employeurs qui ont recours à des stagiaires non rémunérés, qui classifient mal les jeunes travailleurs ou qui exploitent les jeunes travailleurs migrants ou les étudiants étrangers. Coût : 20 millions de dollars.

Notes

1 H.W. Arthurs. 2006. « Fairness at Work : Federal Labour Standards for the 21st Century », Osgood Hall Laws School de l'Université York.

2 Tom Zizys. 2014. « Better Work : The Path to Good Jobs is Through Employers ». Toronto : Metcalf Foundation.



LOGEMENT ET QUARTIERS

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le gouvernement fédéral a investi des sommes considérables dans la construction de logements abordables entre les années 1960 et 1980, a investi à cette fin de façon minimale entre 1994 et 2001, et il peut se permettre d'affecter plus que ce qui est prévu dans la Stratégie nationale sur le logement.
- Les listes d'attente pour des logements subventionnés au Canada continuent de s'allonger. Des personnes deviennent sans-abri pendant qu'elles attendent.
- L'Allocation canadienne pour le logement proposée est une mesure positive, mais elle devrait être lancée plus tôt que 2020-2021 et être bonifiée avec l'appui des provinces et des territoires par la suite.

CHOIX CLAIRS

- Bonifier le Fonds national de co-investissement pour le logement en ajoutant un milliard de dollars en subventions pour de nouvelles constructions.
- Affecter 1 milliard de dollars par année à la construction de nouveaux logements supervisés pour les populations vulnérables.
- Affecter immédiatement 1,5 milliard de dollars à l'Allocation canadienne pour le logement pour aider 250 000 ménages à faible revenu à payer leur loyer.

Le BFA de cette année s'appuie sur la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral et l'améliore en affectant 3,5 milliards de dollars de plus que ce qui a été engagé pour le Fonds national de co-investissement pour le logement, les logements supervisés et l'Allocation canadienne pour le logement.

Bonifier le Fonds national de co-investissement pour le logement

Un élément central de la Stratégie nationale sur le logement dévoilée en novembre 2017 est un nouveau Fonds national de co-investissement pour le logement qui, sur une base annuelle, aidera à créer environ 6 000 nouveaux logements et à réparer jusqu'à 24 000 logements existants. Le fonds comprend des subventions et des prêts pour aider les propriétaires de logements sociaux et de logements à but lucratif. Il n'est pas prévu que les gouvernements provinciaux et territoriaux partagent les coûts avec le gouvernement fédéral, mais une certaine aide infranationale est nécessaire.

Mesure à prendre : Bonifier le Fonds national de co-investissement pour le logement en y ajoutant un milliard de dollars par année pour les

nouvelles constructions. Ce montant s'ajoute à ce qui a déjà été promis par le gouvernement Trudeau.

Résultat : De 10 000 à 15 000 nouveaux logements seront créés chaque année, en plus des projections actuelles de la Stratégie nationale sur le logement.

Logements supervisés

Les logements supervisés font référence à des logements spécialisés qui offrent un soutien professionnel (travail social) à des populations vulnérables. La Stratégie nationale sur le logement ne contient aucune disposition particulière pour les logements supervisés.

Mesure à prendre : Fournir un nouveau financement annuel de 1 milliard de dollars pour les logements supervisés à un taux unitaire de 200 000 \$. Il conviendrait d'accorder une grande attention aux Autochtones vivant hors réserve, aux femmes, aux groupes LGBTQ2S+, aux personnes qui ont un handicap physique, à celles qui ont des problèmes de santé mentale et aux personnes âgées. Pour obtenir des fonds fédéraux, les provinces et les territoires devront fournir du financement supplémentaire pour que les loyers demeurent abordables pour les locataires à faible revenu (par exemple, allocations au logement ou suppléments au loyer) et payer le soutien professionnel pour la sous-population en question.

Résultat : Création de 5 000 nouveaux logements par année qui demeureront abordables pendant 25 à 35 ans.

Aide au loyer

Au cœur de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement Trudeau se trouve le lancement prévu, en 2020, de l'Allocation canadienne pour le logement (ACL). Cette prestation consistera en une aide financière pour aider les ménages à faible revenu à payer le loyer des logements privés et sociaux. Le gouvernement Trudeau estime que cela coûtera 400 millions de dollars sur sept ans et que le bénéficiaire moyen recevra 2 500 \$ de soutien par année. Il est prévu que la moitié de cet argent provienne du gouvernement fédéral et l'autre moitié, des provinces et des territoires. Les détails de l'affectation de ces fonds n'ont pas encore été divulgués.

Mesure à prendre : Affecter immédiatement 1,5 milliard de dollars à la nouvelle ACL et la lancer un an plus tôt, en 2019-2020, afin de fournir rapidement aux ménages à faible revenu de l'aide bonifiée. Selon le BFA, chaque ménage aidé par l'ACL au cours de sa première année recevra environ 500 \$

par mois en aide au loyer. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devront verser une contribution équivalente à compter de 2020.

Résultat : On estime à 250 000 le nombre de ménages à faible revenu qui pourront payer leur loyer grâce à l'ACL au cours de la première année du plan du BFA; plus de ménages en bénéficieront à compter de 2020.

PAUVRETÉ

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le taux de pauvreté national en 2016 était de 13 % (selon la MFR-AI) et de 10,6 % (selon la MPC), soit l'équivalent de 3,7 à 4,6 millions de personnes.
- Les taux de pauvreté sont considérablement plus élevés chez les immigrants récents, les Autochtones, les groupes racialisés, les femmes âgées, les parents célibataires et les personnes aux prises avec une invalidité.
- En mars 2016, 863 492 Canadiens et Canadiennes ont eu recours aux banques alimentaires, soit 28 % de plus qu'avant la récession de 2008.
- Quelque 35 000 Canadiens et Canadiennes sont sans abri au cours d'une nuit donnée et plus de 235 000 vivent une forme ou une autre d'itinérance au cours de l'année.

CHOIX CLAIRS

- Réduire le taux de pauvreté du Canada de 50 % d'ici trois ans et adopter des cibles rigoureuses pour les populations vivant avec une pauvreté aiguë.
- Fonder la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté sur un cadre des droits de la personne et rétablir un organisme indépendant pour suivre les progrès.
- Effectuer un transfert annuel de 4 milliards de dollars aux provinces et territoires dans le but d'augmenter les prestations d'aide sociale et d'atteindre des cibles rigoureuses de réduction de la pauvreté.
- Créer un Dividende de la dignité, sur le modèle du crédit pour TPS, afin de sortir de la pauvreté 370 000 personnes à faible revenu, dont la moitié sont des enfants.
- Rétablir un salaire minimum de 15 \$ pour tous les travailleurs sous réglementation fédérale et assurer des augmentations annuelles à l'avenir.

Il est temps que le gouvernement fédéral élabore et mette en œuvre une stratégie fédérale globale de réduction de la pauvreté pour mettre fin à la pauvreté. À cette fin, le BFA adopte les indicateurs, les objectifs et les calendriers suivants :

- Réduire le taux de pauvreté du Canada de 50 % par rapport à son niveau de 2015 d'ici trois ans et mettre fin à la pauvreté d'ici dix ans, selon la mesure du panier de consommation (MPC) et la mesure du faible revenu (MFR);
- Veiller à ce que les taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, les ménages monoparentaux, les femmes âgées célibataires, les Autochtones, les personnes handicapées, les immigrants récents et les personnes racialisées diminuent de 50 % par rapport à leurs niveaux de 2015 d'ici trois ans, en reconnaissance du fait que la pauvreté est plus élevée dans ces groupes.
- D'ici deux ans, veiller à ce que le revenu de tous les Canadiens et Canadiennes atteigne au moins 75 % du seuil de la pauvreté.

- D'ici 10 ans, veiller à ce qu'il y ait suffisamment de logements abordables et de qualité pour tous les Canadiens et les Canadiennes;
- D'ici deux ans, réduire de moitié le nombre de Canadiens et de Canadiennes déclarant souffrir de la faim et d'insécurité alimentaire.

Pour s'attaquer à ces problèmes, le BFA prend les mesures suivantes :

- Établir un cadre des droits de la personne qui permettra au gouvernement fédéral de jouer un rôle de chef de file dans les grands dossiers de la pauvreté et de l'inégalité, avec un plan fondé dans des textes législatifs incluant : 1) des objectifs et des calendriers rigoureux pour l'éradication de la pauvreté; 2) des mécanismes de reddition de comptes et de rapports; 3) l'apport de personnes ayant vécu l'expérience de la pauvreté dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation continue de la stratégie.
- Rétablir et financer entièrement le Conseil national du bien-être social, ou un organisme indépendant semblable, chargé de surveiller la pauvreté, de faire rapport annuellement au public et au Parlement, et de tenir le gouvernement fédéral responsable de l'atteinte de ses objectifs de réduction de la pauvreté. Un budget annuel de 10 millions de dollars est alloué à cet organisme.
- Instaurer un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces et territoires en vue de les aider à atteindre leurs objectifs de réduction de la pauvreté. Ce transfert représentera 4 milliards de dollars par année (et s'ajoutera au Transfert canadien en matière de programmes sociaux). L'objectif de ce transfert est de veiller à ce que la majeure partie de ces fonds aide les provinces à améliorer sensiblement le taux des prestations d'aide sociale et d'invalidité et l'admissibilité à celles-ci. Aucune condition n'est rattachée au transfert la première année. Pendant les années qui suivront, toutefois, seuls les provinces et les territoires qui pourront démontrer une amélioration des mesures de soutien du revenu et des progrès concernant leurs plans de réduction de la pauvreté continueront de recevoir de l'aide fédérale.
- Fournir un soutien approprié et accessible au moyen des mesures suivantes :
 - Décréter des normes nationales minimales en matière d'aide provinciale au revenu, liées au Transfert canadien en matière

de programmes sociaux, afin de garantir une aide sociale accessible et appropriée (et fournie rapidement aux personnes, quelle que soit leur province d'origine ou si elles ont récemment quitté une réserve autochtone), et qu'aucun soutien du revenu fédéral (comme le RPC-I) n'est déduit de l'aide sociale provinciale.

- Continuer d'augmenter le montant de base de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) au besoin afin de réduire de 50 % la pauvreté chez les enfants d'ici 2020 et veiller à ce que la prestation parvienne pleinement aux enfants autochtones et aux enfants de parents n'ayant pas le statut d'immigrant régulier.
- Augmenter la prestation complémentaire du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés à faible revenu (voir le chapitre sur les personnes âgées et la sécurité de la retraite).
- Augmenter les taux de prestations mensuelles pour les prestations d'invalidité du RPC, élargir la définition d'invalidité et assouplir les critères d'admissibilité pour que plus de personnes handicapées au Canada soient admissibles.
- Rendre le crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées remboursable (plutôt que non remboursable) à son montant maximal actuel de sorte que, comme la TPS, il soit versé aux personnes admissibles même si leur revenu est si faible qu'elles ne doivent pas d'impôt sur le revenu (coût : 370 millions de dollars).
- Créer un nouveau Dividende de la dignité (semblable au crédit de TPS) de 1 800 \$ par adulte et enfant vivant sous le seuil de la pauvreté. La récupération atteindra un taux de 15 %, sans compter la première tranche de 2 500 \$ de revenu. Ce nouveau supplément, au coût de 4,2 milliards de dollars, représente la plus importante dépense de notre plan de réduction de la pauvreté, et sera distribué à *toutes* les personnes à faible revenu, et ce, sans tenir compte du type de famille. Si l'on ajoute à cela le transfert de l'aide sociale, le taux de pauvreté diminuera de 10 %.
- Collaborer avec les provinces pour utiliser des données comme les rôles de l'aide sociale afin de déterminer toutes les personnes ayant droit à ces prestations supplémentaires non fiscales (comme l'ACE, le Dividende dans la dignité proposé et le crédit d'impôt remboursable pour personnes handicapées, entre autres).

- Améliorer les revenus et les conditions de travail des travailleurs faiblement rémunérés grâce aux mesures suivantes :
 - Instaurer un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure, indexé à l'inflation, et ce, pour tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale.
 - N'octroyer des contrats du gouvernement fédéral qu'à des employeurs qui versent un salaire-subsistance¹.
 - Réviser les programmes des travailleurs étrangers temporaires afin que les travailleurs migrants puissent demander et obtenir le statut d'immigrant reçu, sans que les employeurs proposent leur candidature, et veiller à ce que tous ceux qui viennent travailler au Canada bénéficient des droits et des protections complets accordés aux travailleurs à leur arrivée (voir le chapitre sur l'immigration).
- S'attaquer à l'itinérance et veiller à ajouter des logements abordables et des coopératives d'habitation (voir le chapitre sur le logement et les quartiers).
- Fournir des services de garde à l'enfance universels et financés par le secteur public, augmenter le nombre de places réglementées et plafonner les frais (voir le chapitre sur les services d'éducation et de garde à l'enfance).
- Offrir un régime universel d'assurance-médicaments (voir le chapitre sur les soins de santé).
- Fournir de l'appui pour la formation et l'éducation et lancer un plan de création d'infrastructure et de transition équitable qui mettra l'accent spécialement sur l'apprentissage à l'intention des populations marginalisées sur le plan économique (voir les chapitres sur les études postsecondaires et une transition équitable).

Notes

¹ Les employeurs qui versent le salaire-subsistance aux familles et qui ont officiellement été certifiés à cet égard, comme l'indique le calcul des campagnes de salaire de subsistance menées au Canada. Pour connaître le contexte, consultez Tim Richards et coll. 2008. *Working for a Living Wage*. Vancouver : Centre canadien de politiques alternatives. Ou consulter : <http://livingwagecanada.ca/>.



LES PERSONNES ÂGÉES ET LA SÉCURITÉ DE LA RETRAITE

ENJEUX ÉLEVÉS

- En 2016, seulement 37 % des travailleurs adhéraient à un régime de retraite d'employeur, une diminution par rapport à un taux de participation de 46 % en 1977.
- Seulement un travailleur sur quatre du secteur privé a un régime de retraite d'employeur, et ce nombre a diminué de plus de 46 000 en 2016.
- Le taux de pauvreté des personnes âgées a presque triplé entre 1995 et 2016, passant de 3,9 % à 14,2 %.
- Les REER, qui profitent majoritairement aux personnes à revenu élevé, ont représenté 15,3 milliards de dollars en dépenses fiscales fédérales en 2015.

CHOIX CLAIRS

- Étendre de 50 % le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada (RPC).
- Augmenter de 1 000 \$ la prestation complémentaire du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés célibataires et les couples de personnes âgées à faible revenu et augmenter l'exemption de revenu de 3 000 \$ pour chacun.
- Élargir l'exemption de revenu pour déterminer l'admissibilité au SRG en exemptant la première tranche de 1 500 \$ de prestations du RPC.
- Plafonner les cotisations à un REER à 22 000 \$ par année, ce qui ne touchera que les Canadiens qui gagnent plus de 126 000 \$.

Protéger les régimes de retraite contre l'insolvabilité de l'employeur

La récente insolvabilité de Sears Canada nous rappelle la dure réalité des risques auxquels sont exposés les participants et les retraités ayant contribué à des régimes de retraite à prestations déterminées (PD). Bien que les provinces réglementent la plupart des régimes de retraite d'employeur au Canada, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle dans la protection des régimes de retraite en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Mesure à prendre : En plus des propositions actuelles visant à accorder la superpriorité aux créances de retraite pendant les procédures d'insolvabilité, le BFA travaille en collaboration avec les provinces et les territoires pour établir un organisme public sans but lucratif chargé d'administrer les régimes de retraite abandonnés et d'offrir un programme national d'assurance semblable au Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) de l'Ontario.

Modification de la Loi sur les normes de prestation de pension

Le gouvernement fédéral réglemente les régimes de retraite d'employeurs relevant de la compétence fédérale et des sociétés d'État. De grands employeurs nationaux, dont Air Canada, Postes Canada et Bell Canada, sont parmi les promoteurs de quelque 294 régimes de pension à PD sous réglementation fédérale. Ensemble, ces régimes détiennent des actifs de plus de 100 milliards de dollars⁵.

Le projet de loi C27, qui modifie la Loi sur les normes de prestation de pension, permettrait aux employeurs de délaissier les régimes à PD de compétence fédérale et de les remplacer par des régimes de retraite à prestations cibles moins sûrs qui réduisent les prestations des participants actifs et retraités si le régime n'est pas suffisamment capitalisé.

Mesure à prendre : Annuler la mesure législative permettant la conversion rétroactive des prestations acquises dans les régimes à PD à des prestations dans le cadre de régimes de retraite à prestations cibles.

Améliorer le revenu de retraite et la sécurité de la vieillesse

Le Supplément de revenu garanti (SRG), un dérivé du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), joue un rôle important dans le soutien des aînés canadiens qui ont un faible revenu à la retraite. L'une des principales préoccupations au sujet du SRG est la récupération qui pénalise les travailleurs à faible revenu qui épargnent.

Les mesures suivantes pourraient être prises, en partie, par le plafonnement des cotisations à un REER à 22 000 \$ par année, un niveau qui ne toucherait que les personnes qui gagnent 126 000 \$ ou plus par année, mais qui permettrait de recueillir 870 millions de dollars par année en recettes fédérales :

- Augmenter de 1 000 \$ la prestation complémentaire au SRG pour les aînés célibataires et les couples de personnes âgées à faible revenu et augmenter l'exemption de 3 000 \$ pour chacun. Coût : 2,1 milliards de dollars par année.
- Indexer la SV à la moyenne des salaires et traitements de l'industrie au lieu du prix d'ensemble de l'IPC, pour s'assurer que les prestations de retraite fixes s'alignent avec les revenus gagnés. Coût : 260 millions de dollars en 2019-2020.

- Exempter les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada (RPC) du calcul du revenu aux fins de la détermination de l'admissibilité au SRG et exempter la première tranche de 1 500 \$ du revenu du RPC de la récupération du SRG afin d'atténuer ou d'éliminer son incidence sur d'autres sources de revenus. Coût : 1,8 milliard de dollars par année.

Améliorer l'expansion du RPC

En 2016, le ministre fédéral des Finances et toutes les provinces sauf le Québec ont accepté une modeste bonification du RPC. Cependant, contrairement à la prestation actuelle du RPC qui permet aux travailleurs d'exclure des mois de faible revenu ou d'absence de revenu en raison de l'éducation des enfants ou d'une invalidité, la prestation bonifiée comprend des dispositions d'inclusion moins généreuses, ce qui se traduira par des prestations moins élevées pour les parents et les travailleurs handicapés.

Mesure à prendre : Convoquer des rencontres de discussions avec les ministres fédéral et provinciaux afin d'augmenter le taux de remplacement du RPC de 33,3 % à 50 % des revenus, et ce jusqu'à 114 % du revenu maximum annuel ouvrant droit à pension. Prolonger les clauses d'exclusion pour l'éducation des enfants et d'exclusion pour invalidité à cette prestation de retraite bonifiée.

Mesure à prendre : Rétablir la prestation de décès du RPC, un montant forfaitaire versé au moment du décès, au niveau qu'elle aurait atteint en 2018 si elle n'avait pas été réduite et gelée en 1998 et la réindexer à la croissance des salaires moyens.

Notes

1 Statistique Canada, *Enquête sur les régimes de pensions au Canada*.

2 Statistique Canada, *Enquête sur les régimes de pensions au Canada*.

3 Statistique Canada. 2016. Le revenu des personnes âgées de 1976 à 2014 : quatre décennies, deux tendances. Les mégatendances canadiennes et Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*.

4 Ministère des Finances. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales - Concepts, estimations et évaluations 2017.

5 Bureau du surintendant des institutions financières, Rapport annuel 2016-2017, Régimes de retraite fédéraux.



PREMIÈRES NATIONS

ENJEUX ÉLEVÉS

- 58 langues des Premières Nations sont menacées de disparaître.
- L'augmentation du financement plafonnée à 2 % depuis 1997 nuit à la capacité des gouvernements des Premières Nations d'améliorer les résultats pour leurs citoyens.
- Les Premières Nations continuent de vivre dans des logements insalubres et de faire bouillir leur eau potable, et n'ont toujours pas d'accès routier au reste du pays, ce qui force des gens à quitter leur collectivité.

CHOIX CLAIRS

- Appuyer la revitalisation des langues autochtones au Canada en commençant par investir 1,2 milliard de dollars sur trois ans.
- Investir 2,5 milliards de dollars sur trois ans dans les « programmes de soutien aux gouvernements indiens ».
- Investir 5 milliards de dollars sur trois ans dans l'exploitation et l'entretien des infrastructures dans les communautés des Premières Nations.

Langues

Les langues définissent l'identité nationale. Elles font partie intégrante de la continuité culturelle, qui a été définie comme étant un facteur clé dans la prévention du suicide chez les jeunes¹. Il est inacceptable que 58 langues (selon les estimations) des Premières Nations soient menacées d'extinction. Sans mesures de soutien des langues autochtones, des nations, des cultures et des vies sont en péril.

De plus, les enfants qui apprennent dans leur langue maternelle réussissent mieux à l'école. Compte tenu de l'importance d'augmenter les taux de diplomation des Premières Nations et de la valeur économique que cela représente pour l'ensemble du Canada, il est logique de collaborer pour faire progresser ces initiatives, tant sur le plan scolaire, culturel que économique.

Le gouvernement fédéral procède à l'élaboration conjointe d'une loi qui appuiera les langues autochtones. Pour mettre en œuvre cette loi, il faut investir dans des programmes d'immersion scolaire, dans la revitalisation linguistique communautaire et celle des adultes, ainsi que dans le maintien et la diffusion des langues.

Mesure à prendre : Investir 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour répondre à ce besoin.

Capacité de gouvernance

Depuis 1996, un plafond de 2 % pour l'augmentation du financement annuel affecté aux programmes et aux services de base destinés aux Premières Nations a entraîné des pertes constantes par rapport à l'inflation et à la croissance démographique, entre autres facteurs de coût. Cela a empêché de combler l'écart socioéconomique entre les citoyens et citoyennes des Premières Nations et les autres Canadiens et Canadiennes².

Le gouvernement fédéral s'est engagé à maintes reprises à éliminer le plafond de 2 %. Dans le cadre de trois budgets fédéraux, le Canada s'est assuré que le financement de certains programmes et services dépassera 2 % par année. Cependant, dans bien d'autres cas, le plafond est effectivement en place, même s'il ne l'est plus officiellement.

L'un des principaux défis découlant du plafond d'augmentation du financement est la capacité de gouvernance. Avec des augmentations annuelles de moins de 2 % de la gouvernance et de l'administration depuis 22 ans, les gouvernements des Premières Nations ont été incapables de mettre en place une infrastructure de gouvernance moderne, d'embaucher et de maintenir en poste du personnel qualifié ou de gérer des programmes pour améliorer les résultats pour leurs citoyens et citoyennes.

Mesure à prendre : Investir 2,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années dans les quatre domaines de la capacité de gouvernance, soit le financement de soutien des bandes, les avantages sociaux des employés des bandes, le développement professionnel et institutionnel et les conseils tribaux.

Infrastructure dans les réserves

Le Canada estime que le déficit lié à l'infrastructure dans les réserves s'élève à 30 milliards de dollars³. Cela reflète les besoins en logements, en eau, en routes et dans d'autres projets de construction. De plus, le financement de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures a perdu plus de 5 milliards de dollars par rapport à l'inflation et à la croissance démographique en raison du plafond de 2 % imposé depuis 22 ans.

L'infrastructure est le fondement de la vie dans les réserves. Personne au Canada ne devrait vivre sans maison, sans eau potable, sans chauffage et sans électricité. Le développement économique ne peut se faire sans routes

et Internet à large bande. Et la construction tombera en ruine si les fonds ne sont pas disponibles pour l'exploitation et l'entretien de cette infrastructure.

Mesure à prendre : Le cadre financier ne prévoit pas d'investissement ponctuel de 35 milliards de dollars. Afin de commencer à s'attaquer aux énormes déficits qui se sont accumulés au fil des décennies de négligence, le BFA investit 5 milliards de dollars sur trois ans dans ce domaine.

Notes

1 M.J. Chandler et C.E. Lalonde, « Cultural continuity as a moderator of suicide risk among Canada's First Nations ». Dans L. Kirmayer et G. Valaskakis (dir.), *Healing traditions: The mental health of Aboriginal peoples in Canada*, University of British Columbia Press, 2009, p. 221-248.

2 Vérificateur général du Canada, Rapports du printemps 2018 : Rapport 5 : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201805_05_f_43037.html.

3 Services aux Autochtones Canada. 2018. « Infrastructure fiable » : https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2018/01/infrastructure_fiable.html



SERVICES PUBLICS

ENJEUX ÉLEVÉS

- Le vérificateur général du Canada prétend que la débâcle du système de paye Phénix est le résultat d'une culture bureaucratique qui ne fournit pas de conseils honnêtes aux décideurs.
- Les systèmes d'inspection des aliments, du travail et de l'environnement, ainsi que la science publique, sont gravement sous-financés.
- Des entrepreneurs ont été embauchés pour faire du travail qu'ils ne comprennent pas.
- Le manque de transparence dans les marchés publics crée des problèmes importants et du gaspillage.
- Les mesures de reddition de comptes bureaucratiques et les mesures de protection des dénonciateurs sont faibles et inefficaces.

CHOIX CLAIRS

- Lancer une enquête publique sur la culture qui a créé le système de paye Phénix, la débâcle du Tribunal de la sécurité sociale et d'autres échecs monumentaux en matière de politiques.
- Continuer de réinvestir dans la capacité de la fonction publique en matière de prestation de services.
- Réinvestir dans la formation interne et la planification de la relève afin d'appuyer la prestation de services à l'interne.
- Veiller à ce que toutes les grandes initiatives de sous-traitance et de privatisation fassent l'objet de processus transparents d'analyse de l'intérêt public et des risques.
- Mettre en place de meilleures protections pour les dénonciateurs.

Les gouvernements qui se sont succédé ignorent l'état de la bureaucratie fédérale du Canada depuis beaucoup trop de temps. La structure et la culture de la haute bureaucratie font en sorte qu'il est extrêmement difficile de dire la vérité aux personnes au pouvoir, de consulter les principaux intervenants au sujet d'initiatives importantes et de réinvestir dans le gouvernement de manière à privilégier l'intérêt public plutôt que les préoccupations divergentes liées aux intérêts privés¹.

Cette culture du gouvernement « a engendré une fonction publique docile qui craint les erreurs et les risques, déclare le vérificateur général du Canada dans son rapport du printemps 2018. Sa capacité à exprimer les vérités difficiles s'est amoindrie, et la volonté des cadres supérieurs de les entendre s'est aussi érodée. Cette culture cause les échecs incompréhensibles que la fonction publique cherche justement à éviter². »

Certains chercheurs en gouvernance recommandent d'élaborer un contrat moral, comme une charte de la fonction publique, qui obligerait les fonctionnaires, ministres et autres représentants du gouvernement à respecter des normes plus élevées de professionnalisme et d'impartialité³. Des structures doivent aussi être créées pour donner aux fonctionnaires et à leurs re-

présentants à tous les niveaux une voix significative, constructive et alternative dans les processus de travail.

Par exemple, si les documents de planification initiaux pour le système de paye Phénix avaient été communiqués aux syndicats de la fonction publique en 2012, lorsqu'ils en ont fait la demande, les syndicats auraient été en mesure de soulever les principaux problèmes de planification inadéquate. Malheureusement, les hauts fonctionnaires n'étaient pas prêts à faire cela⁴.

Mesure à prendre : Lancer une enquête publique sur les lacunes structurelles et culturelles de la bureaucratie qui contribuent aux échecs stratégiques comme le système de paye Phénix. L'introduction mal planifiée de Phénix a laissé des milliers de fonctionnaires sous-payés, trop payés ou pas du tout payés. Les hauts fonctionnaires auraient dû savoir que cela ne fonctionnerait pas. Or, la capacité du gouvernement de payer ses employés n'a même pas été considérée comme un risque dans la planification de ses activités. Les conséquences désastreuses de cet échec continuent de nécessiter des stratégies proactives d'atténuation et de planification de la relève raisonnables.

Mesure à prendre : Accroître la capacité de la fonction publique en réinvestissant 500 millions de dollars en 2019-2020, et 2 milliards de dollars pour chacun des exercices 2020-2021 et 2021-2022. La taille de la fonction publique du Canada a augmenté de 2,8 % en 2016-2017. Bien que cet investissement dans les ressources humaines soit grandement nécessaire, il reste encore beaucoup à faire pour que la fonction publique puisse fournir les services dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin et auxquels ils s'attendent, surtout dans les domaines de l'inspection des aliments, de l'inspection du travail, de l'atténuation des changements climatiques⁵ et du rétablissement de la science publique⁶.

Mesure à prendre : Investir 200 millions de dollars au cours de chacun des trois prochains exercices pour créer un programme de formation interne à l'intention du personnel de la rémunération et du personnel interne supplémentaire de TI (technologie de l'information) et du développement de logiciels. Au lieu de sous-traiter d'importantes fonctions de la fonction publique comme la paye et la TI, le gouvernement doit créer de solides programmes internes de formation et de transition de carrière. Cet investissement est nécessaire à la planification de la relève et aux résultats solides des projets. Le travail devrait être effectué par des fonctionnaires qui comprennent les enjeux et les problèmes auxquels la fonction publique est confrontée, et non par des entrepreneurs qui ne les comprennent pas⁷.

Mesure à prendre : Appliquer un filtre transparent représentant l'intérêt public à toutes les initiatives de sous-traitance et de privatisation. Les méthodologies, les constatations et les recommandations de ces analyses doivent être communiquées et discutées avec tous les intervenants avant toutes les mesures contractuelles officielles, les demandes de renseignements (DDR) ou les demandes de propositions (DP). Si, après un examen rigoureux par tous les intervenants, il est démontré que la sous-traitance du travail est la meilleure option dans une situation donnée, les entrepreneurs retenus seront assujettis aux mêmes valeurs et à la même éthique, aux mêmes dispositions en matière d'accès à l'information, aux mêmes normes d'équité en matière d'emploi, de reddition de comptes, de transparence et aux autres que les fonctionnaires.

Mesure à prendre : Reconstituer la Banque de l'infrastructure du Canada en tant que banque d'infrastructure publique afin qu'elle soit entièrement financée par des emprunts directs du gouvernement fédéral et des recettes fiscales (voir le chapitre sur les villes et l'infrastructure).

Mesure à prendre : Mettre immédiatement en œuvre les recommandations du comité permanent des opérations gouvernementales en ce qui concerne le cadre inadéquat du Canada en matière de dénonciation et modifier la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles pour la rendre plus transparente. Les fonctionnaires qui constatent une mauvaise gestion ou des actes répréhensibles devraient se sentir habilités à se manifester. La Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles ne protège pas adéquatement les dénonciateurs et ne punit pas ceux qui exercent des représailles, et le nombre de personnes protégées et visées par les dispositions de la loi est insuffisant. Il faut plus de financement pour protéger les dénonciateurs. La loi et le mandat du commissaire à l'intégrité du secteur public doivent être élargis pour inclure les entrepreneurs du secteur privé et les anciens fonctionnaires.

Notes

1 Pour une analyse de ces questions, consulter le document de Ralph Heintzman, « Renouvellement de la fonction publique fédérale : Vers une Charte de la fonction publique », Canada 2020, octobre 2014.

2 Michael Ferguson, « Message du vérificateur général du Canada », 29 mai 2018.

3 Voir, par exemple, le rapport de Canada 2020 d'octobre 2014 (« Vers une Charte de la fonction publique »), les déclarations du vérificateur général, le rapport de Goss Gilroy intitulé « Leçons tirées de l'initiative de transformation de l'administration de la paye », des articles universitaires de Ralph Heintzman, Peter Aucoin et Donald Savoie, ainsi que des sources gouvernementales comme le rapport Tait et la Commission Gomery.

4 L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) a demandé une analyse de rentabilisation pour Phénix peu après l'introduction du système de paye, lors de réunions avec Services publics et Approvisionnement Canada et le Conseil du Trésor. La demande a été refusée. L'analyse de rentabilisation a finalement été fournie au syndicat par les journalistes en 2017.

5 Statistiques de la Commission de la fonction publique pour l'exercice 2016-2017 pour les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

6 1 500 scientifiques fédéraux ont perdu leur emploi avant 2015.

7 Après des pressions constantes de la part de l'AFPC, le gouvernement a finalement changé ses centres d'appels des services de paye, passant d'entrepreneurs aux fonctionnaires, tout en investissant dans la formation. Par conséquent, d'octobre à mai 2018, le pourcentage d'appelants qui estimaient qu'une suite avait été donnée à leur demande est passé de 64 % à 83 %.



SOINS DE SANTÉ

ENJEUX ÉLEVÉS

- Il y a eu 4 000 décès liés à la consommation d'opioïdes en 2017; en Colombie-Britannique, on a compté quatre décès par surdose par jour en avril 2018.
- Un Canadien ou une Canadienne sur cinq souffre d'une maladie mentale, une réalité qui engendre des coûts s'élevant à 50 milliards de dollars par année.
- Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont confrontés à d'importantes inégalités en matière de santé et n'ont pas un accès égal à des soins culturellement adaptés dans leurs collectivités.
- Les aînés n'ont pas accès aux soins de longue durée et aux soins à domicile dont ils ont besoin ou n'ont pas les moyens de se les payer.
- Les cliniques à but lucratif et les frais d'utilisation menacent le système de santé public du Canada.
- La réduction des dépenses fédérales entraînera un manque à gagner de 31 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années.
- L'abandon des accords nationaux sur la santé au profit d'accords bilatéraux compromet l'universalité du système de santé.

CHOIX CLAIRS

- Augmenter les investissements gouvernementaux dans les soins de santé pour maintenir et élargir les services.
- Faire respecter la Loi canadienne sur la santé pour protéger les valeurs fondamentales de l'assurance-maladie.
- Mettre en œuvre un régime public national d'assurance-médicaments à payeur unique.
- Fournir des soins à domicile universels, des soins de longue durée, des soins dentaires et des services de santé mentale.
- Établir des stratégies nationales sur les soins aux aînés et la santé mentale.
- Mettre pleinement en œuvre le principe de Jordan afin que les enfants autochtones aient un accès égal aux services de santé.
- Augmenter de 5,2 % les paiements de transfert fédéraux pour la santé afin de maintenir les niveaux actuels de services et d'améliorer la responsabilisation et l'uniformité des services de santé publics.

Le moment présent offre à la fois de grandes possibilités et de grands défis pour les soins de santé au Canada. La réalisation de la vision complète du système de santé public, telle qu'énoncée par Tommy Douglas, demeure hors d'atteinte. Les frais d'utilisation et la surfacturation coûtent des millions de dollars aux Canadiens et aux Canadiennes, ainsi qu'au système de santé public, tandis que les compressions budgétaires et la privatisation exacerbent les temps d'attente et menacent l'éthos des soins équitables pour tous⁷.

Le Canada est devant une urgence de santé publique liée aux décès par surdose, alors que les personnes qui souffrent d'une maladie mentale n'ont pas accès aux soins dont elles ont besoin. Nous sommes également confrontés à la croisée des chemins en matière de politique de santé publique dans la lutte contre les inégalités sociales et sanitaires de longue date au sein des collectivités autochtones⁸. Il faut que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership pour que tous aient accès à des soins de santé universels, en appliquant les principes de la Loi canadienne sur la santé et en finançant adéquatement notre système de santé public.

Au milieu de ces défis, le gouvernement fédéral a une occasion historique de mettre en œuvre un régime national d'assurance-médicaments universel et complet. Nous devrions également miser sur les mesures positives

prises pour investir dans les soins primaires, les soins à domicile et les services de santé mentale, et nous efforcer d'étendre les principes de l'assurance-maladie à la prestation de soins à domicile, de soins de longue durée, de soins dentaires et de services de santé mentale.

Mesure à prendre : Augmenter les paiements de transfert fédéraux en matière de santé de 5,2 % par année pour maintenir les niveaux actuels de services et assurer la responsabilisation et l'uniformité des services de santé publics. Coût annuel net : 660 millions de dollars la première année

Mesure à prendre : Mettre en œuvre un régime national universel d'assurance-médicaments à payeur unique assorti d'un formulaire de médicaments exhaustif. Un tel programme pourrait entraîner des économies annuelles de 11,5 milliards de dollars dans l'ensemble de l'économie⁹. Coût annuel net : 7 milliards de dollars¹⁰

Mesure à prendre : Augmenter les dépenses publiques en santé mentale de 7,2 % de toutes les dépenses en santé à 9 % pour assurer l'accès aux soins en temps opportun, avec une contribution de 25 % du gouvernement fédéral¹¹. Coût annuel net : 1,16 milliard de dollars

Mesure à prendre : Créer un plan national sur les soins aux aînés qui établirait des normes communes de soins et de dotation, ainsi qu'un financement ciblé (2 % du PIB par année¹²), afin d'assurer des soins équitables et de grande qualité à la population vieillissante du Canada¹³. Coût annuel net : 1,15 milliard de dollars¹⁵

Mesure à prendre : Égaliser la dispersion des augmentations de financement ciblées actuelles pour les soins à domicile (2,8 milliards de dollars) au cours des quatre années au lieu de les reporter aux années ultérieures¹⁴. Cela ferait passer les dépenses de 650 millions de dollars à 725 millions de dollars au cours des deux premières années. Coût annuel net : 725 millions de dollars (dans les premières deux années)

Mesure à prendre : Élargir le financement d'urgence d'un an pour la crise des opioïdes annoncé en mars 2018 afin d'inclure des stratégies de réduction des préjudices, comme les centres de consommation supervisée, les traitements au moyen de médicaments et la vérification des drogues, et augmenter le financement pour le traitement non pharmacologique de la douleur chronique¹⁶. Coût annuel net : 200 millions de dollars

Mesure à prendre : Mettre sur pied une commission fédérale chargée de formuler des recommandations sur l'adoption d'approches axées sur la santé pour la décriminalisation et la réglementation des drogues illicites¹⁷. Coût annuel net : 15 millions de dollars

Mesure à prendre : S'appuyer sur la section sur la santé des Autochtones du budget fédéral de 2018 et d'octroyer le financement plus tôt, à la première année. Le BFA travaille en partenariat avec les Premières Nations pour assurer un accès égal à des soins complets et culturellement appropriés. Des investissements substantiels sont nécessaires dès maintenant, et non au cours des cinq prochaines années comme prévu, dans les soins communautaires et à domicile, la santé mentale, le renforcement des capacités communautaires, le développement sain de l'enfant, les ressources humaines et l'infrastructure de cybersanté¹⁸. Coût annuel net : 760 millions de dollars

Mesure à prendre : Renouvellement de l'engagement du Conseil canadien de la santé de faire rapport sur le rendement du système de santé public du Canada. Coût annuel net : 10 millions de dollars

Notes

- 1 Gouvernement du Canada. Décès apparemment liés à la consommation d'opioïdes. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/toxicomanie/abus-medicaments-ordonnance/opioides/deces-lies-opioides.html>
- 2 British Columbia Coroners Service. Illicit Drug Overdose Deaths in BC, Jan-April 2018.
- 3 Commission de la santé mentale du Canada. 2017. Faire valoir les arguments en faveur des investissements dans le système de santé mentale du Canada à l'aide de considérations économiques
- 4 Ontario Long Term Care Association. 2018. This is Long-term Care 2018.
- 5 CCS et COS (2017) Analyse de l'Accord sur la santé.
- 6 Pour de plus amples renseignements sur le principe de Jordan, voir ici.
- 9 Marc-André GAGNON , Vers une politique rationnelle d'assurance-médicaments au Canada, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, 2014.
- 10 Cela représente les contributions fédérales estimatives à un régime national d'assurance-médicaments; une somme supplémentaire de 12,5 milliards de dollars est estimée par les provinces et les territoires (l'équivalent des dépenses provinciales actuelles en assurance-médicaments).
- 11 Commission de la santé mentale du Canada , Faire valoir les arguments en faveur des investissements dans le système de santé mentale du Canada à l'aide de considérations économiques, 2017, et Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale, Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
- 12 Les dépenses publiques en soins de longue durée représentent actuellement 1,2 % du PIB et 11,2 % de l'ensemble des dépenses publiques de santé (OCDE 2017 Dépenses et financement de la santé).
- 13 Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers , Before It's too Late: A National Plan for Safe Seniors Care, 2015; et Association médicale canadienne , Portrait des soins de santé aux aînés au Canada.
- 14 Calendrier : 2019 : 725 millions de dollars, 2020 : 725 millions de dollars, 2021 : 750 millions de dollars. Il convient de souligner que les dépenses totales actuelles en soins de santé publics pour les soins à domicile se chiffraient à 3,4 milliards de dollars en 2014 (ICIS 2017).

15 Il s'agit du montant fédéral proposé nécessaire pour augmenter les niveaux de dépenses actuels à 2 % (25 % de 6,5 G\$).

16 Cela comprend les thérapies physiques et psychologiques. Voir Chang et coll. (2015) et Becker et coll. (2017).

17 Forum sur l'avenir des drogues au Canada , Compte rendu sommaire et recommandations finales, 2017.

18 Pour plus de détails, voir le document de l'APN ,Plan de transformation de la santé des Premières Nations., 2017.

7 La Colombie-Britannique a récemment reçu une amende de 15 millions de dollars en paiements retenus au titre du Transfert canadien en matière de santé en raison des frais d'utilisation, et la recherche menée par l'Ontario Health Coalition et le Parkland Institute fait état de nombreux cas de frais d'utilisation et de surfacturation au Canada.

8 Chantelle RICHMOND et Catherine COOK , « Creating conditions for Canadian aboriginal health equity: the promise of healthy public policy. », *Public Health Reviews*, vol. 37, n° 2, 2016.



STRATÉGIE INDUSTRIELLE ET TRANSITION ÉQUITABLE

ENJEUX ÉLEVÉS

- La prise de mesures sérieuses pour lutter contre les changements climatiques exigera une décarbonisation coordonnée de l'économie canadienne.
- Les femmes, les travailleurs racialisés et d'autres groupes marginalisés sont sousreprésentés dans les secteurs en voie de croissance dans l'économie propre.
- Les travailleurs et les collectivités des régions tributaires des combustibles fossiles peuvent être lésés par des politiques visant à éliminer progressivement la production de pétrole, de gaz et de charbon.

CHOIX CLAIRS

- Élaborer une stratégie nationale de décarbonisation qui trace la voie vers une économie canadienne durable, équitable et prospère.
- Établir un fonds de formation stratégique pour préparer les travailleurs, en particulier les travailleurs des groupes traditionnellement exclus, à de nouveaux emplois dans l'économie propre.
- Prévoir un transfert pour une transition équitable afin d'aider les provinces à soutenir les travailleurs du secteur des combustibles fossiles et les collectivités touchées négativement par l'abandon des combustibles fossiles.

Pour faire face à la hausse des coûts liés aux changements climatiques et atténuer ces coûts, le Canada doit rapidement passer du statu quo par rapport aux combustibles fossiles à une économie plus propre et plus durable. Mais pour minimiser le préjudice potentiel que pourrait causer une telle transformation aux travailleurs et aux collectivités et pour maximiser les avantages sociaux et économiques potentiels, le Canada doit établir un plan de transition clair, complet et *juste*. Le BFA assure une transition coordonnée et inclusive vers une économie plus propre par la planification et la facilitation par le gouvernement fédéral.

Mesure à prendre : Affecter 250 millions de dollars sur cinq ans à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) pour la création d'une Stratégie nationale de décarbonisation (SND).

En consultation avec les représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les syndicats, les associations industrielles et d'autres intervenants, ISDE effectuera une évaluation complète de l'économie canadienne, déterminera des objectifs concrets à moyen et à long terme et produira une feuille de route stratégique pour le gouvernement fédéral.

La SND accordera la priorité à la réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément aux cibles climatiques du Canada (voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques) en favorisant et en façonnant des industries clés en vue de l'économie propre, comme la production d'électricité et la foresterie. La stratégie fera en sorte que toutes les dépenses fédérales de développement économique, comme le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (voir le chapitre sur l'infrastructure et les villes), soient alignées sur les priorités nationales. À chaque étape du processus, la SND mettra au premier plan un travail décent et la sécurité économique pour tous les peuples et toutes les collectivités du Canada.

Mesure à prendre : Mettre sur pied un nouveau Fonds de formation stratégique pour soutenir et diversifier la main-d'œuvre dans les secteurs clés définis dans la Stratégie nationale de décarbonisation. Coût : 1 milliard de dollars.

Des investissements nouveaux et réorientés dans des industries stratégiques créeront des centaines de milliers d'emplois partout au pays, mais le Canada est déjà confronté à des pénuries de travailleurs qualifiés dans de nombreuses régions. De plus, un grand nombre de travailleurs des industries clés qui sont sur le point de connaître une croissance dans l'économie propre, comme l'installation de machines électriques et la modernisation de bâtiments, sont des mâles de race blanche, alors que la main-d'œuvre nationale est de plus en plus diversifiée.

Le Fonds pour la formation stratégique répond à ces préoccupations en fournissant des fonds aux collèges, aux universités et à d'autres établissements de formation professionnelle pour former plus de travailleurs, et des travailleurs plus diversifiés, pour les industries en croissance. Le financement des établissements de formation dépend de l'augmentation des inscriptions et de l'amélioration des taux de réussite des femmes, des Autochtones, des Canadiens et Canadiennes racialisés et d'autres groupes historiquement exclus.

Mesure à prendre : Créer un nouveau transfert pour une transition équitable (TTE) vers les provinces étalé sur cinq ans afin d'appuyer les travailleurs et les collectivités touchés négativement par la Stratégie nationale de décarbonisation. Coût : 500 millions de dollars.

L'élimination progressive de la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel, entre autres initiatives environnementales et industrielles nécessaires, entraînera des coûts localisés importants. Afin de soutenir les travailleurs et les collectivités vulnérables pendant cette transition, le plan de transition équitable fournit des fonds aux provinces pour créer ou élar-

gir des programmes ciblés de transition équitable. Entre autres politiques, ces programmes peuvent comprendre des mesures améliorées de soutien du revenu, le recyclage des compétences et l'orientation professionnelle.

La pleine valeur du transfert à chaque province dépend d'une évaluation de l'équité pour s'assurer que les avantages sont répartis équitablement entre toutes les personnes touchées dans chaque collectivité, y compris celles qui sont ou non des travailleurs et des travailleuses du secteur des combustibles fossiles.

Remerciements

LE BUDGET FÉDÉRAL alternatif (BFA) est une collaboration originale qui part d'un ensemble de valeurs de justice sociale — dignité et liberté humaines, équité, solidarité, égalité, durabilité environnementale et bien public — qu'embrassent les représentants d'un vaste éventail d'organisations et de secteurs de la société civile : syndicats, environnement, anti-pauvreté, églises, étudiants, enseignants, éducation et soins de santé, développement culturel social, agriculture, cliniques juridiques, développement de l'enfant, développement international, femmes, droits humains, invalidité, et peuples autochtones.

Nous tenons à reconnaître l'appui généreux de nos bailleurs de fonds.

Ce document a été préparé grâce à la généreuse contribution bénévole de nombreuses personnes. Les contributions des auteurs ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques de leurs organisations. Parmi les collaborateurs, on compte :

Lynell Anderson (Un Enfant Une Place), **Morna Ballantine** (Un Enfant Une Place), **Michèle Biss** (Canada sans pauvreté), **Joe Boughner** (Association canadienne des agents financiers), **Jordan Brennan** (Unifor), **Diana Bronson** (Réseau pour une alimentation durable), **Michael Butler** (Conseil des Canadiens), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Lydia Carpenter** (Union Nationale des Fermiers), **Amy Casipullai** (Conseil ontarien des organismes de services aux immigrants), **Janice Chan** (Calgary Homeless Foundation), **Gavin Charles** (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Tony Clarke** (Institut Polaris),

Eve-Lyne Couturier (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **Graham Cox** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Hamal Docter** (La Coalition canadienne des arts), **Nick Falvo** (Calgary Homeless Foundation), **Leilani Farha** (Canada sans pauvreté), **Pam Foster** (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Colleen Fuler** (PharmaWatch Canada), **Avvy Go** (Metro Toronto Chinese & Southeast Asian Legal Clinic), **Tam Goossen** (Alliance urbaine sur les relations raciales), **Joe Gunn** (Citizens for Public Justice), **Liyu Guo** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Guillaume Hébert** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **James Hicks** (Conseil des Canadiens avec déficiences), **Cathy Holtslander** (Union Nationale des Fermiers), **Megan Hooft** (Canada sans pauvreté), **Dennis Howlett** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Guio Jacinto** (Métallos), **Justine De Jaegher** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Andrew Jackson** (Institut Broadbent), **Frederic Julien** (Association canadienne des organismes artistiques), **Anita Khanna** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Shalini Konanur** (South Asian Legal Clinic of Ontario), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **Jennefer Laidley** (Income Security Advocacy Centre), **Andrew Langille** (Youth and Work), **David Leacock** (Unifor), **Keith Lowe** (Centre canadien de politiques alternatives–Manitoba), **Mike Luff** (Congrès du travail du Canada), **Emma Lui** (Conseil des Canadiens), **Angella MacEwen** (Congrès du travail du Canada), **Liz Majic** (Canada sans pauvreté), **Peggy Mason** (Institut Rideau), **Jessica McCormick** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Harriett McLachlan** (Canada sans pauvreté), **Robert Ramsay** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Carol Reichert** (Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers), **Fraser Reilly-King** (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Chris Roberts** (Congrès du travail du Canada), **David Robinson** (L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Bill Robinson** (Institut Rideau), **Madeline Rodriguez** (Association canadienne des agents financiers), **Dan Rohde** (Income Security Advocacy Centre), **Toby Sanger** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Robin Shaban Paul Shaker** (Civicplan), **Jan Slomp** (Union Nationale des Fermiers), **Vicky Smallman** (Congrès du travail du Canada), **Steven Staples** (Institut Rideau), **Rick Telfer** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Erin Tomkins** (Assemblée des Premières Nations), **Michael Toye** (Le Réseau canadien de développement économique communautaire), **Andrew Van Iterson** (La Coalition du budget vert), **Howie West**

(Alliance de la Fonction publique du Canada), **Amanda Wilson** (Coalition canadienne de la santé), **Dan Wilson** (Assemblée des Premières Nations), **Angela Wong** (Chinese and Southeast Asian Legal Clinic).

Et n'oublions pas le personnel dévoué, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives qui ont, comme toujours, mené à terme le projet du BFA avec enthousiasme, générosité et bonne humeur: Peter Bleier, Simon Enoch, Lynne Fernandez, Alex Hemingway, Trish Hennessy, Iglia Ivanova, Seth Klein, Marc Lee, Katie Loftus, Alyssa O'Dell, Jason Moores, Katie Raso, Molly McCracken, David Macdonald, Kate McInturff, Hadrian Mertins-Kirkwood, Tim Scarth, Katherine Scott, Erika Shaker, Scott Sinclair, Gauri Sreenivasan and Stuart Trew.

Un merci tout spécial à Rosa Zetler, notre 2019 stagiaire d'économiques progressives BFA.

